



GUIDE DE L'OFFICIEL ATHLETISME SUR PISTE



Dernière mise à jour : 08 avril 2019

Document réalisé par Jérémy BONTEMPS
Membre de la Commission Régionale des Formations
Mail : bontempsjeremy@orange.fr



Crédit Mutuel

L'ATHLETISME SUR PISTE EST COMPOSÉ

❖ Des Courses :

- Sprint
- Demi-Fond
- Fond
- Haies
- Steeple
- Relais
- Marche athlétique

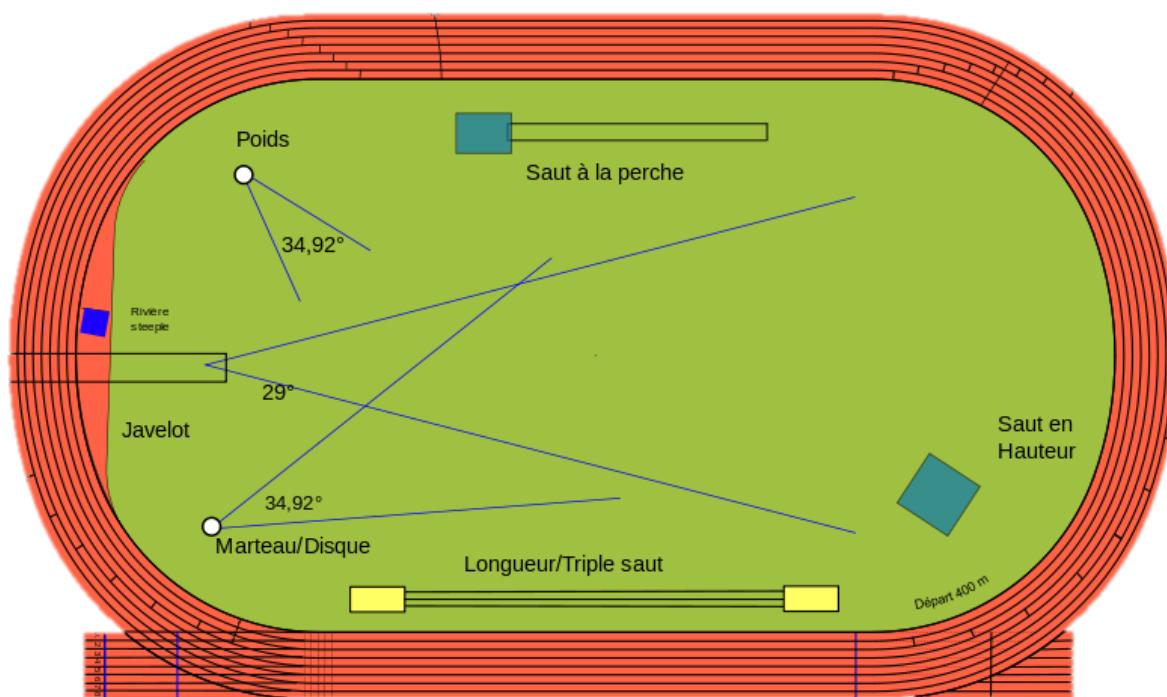
❖ Des Sauts :

- Longueur
- Triple saut
- Hauteur
- Perche

❖ Des Lancers :

- Javelot
- Poids
- Marteau
- Disque

En épreuves individuelles ou épreuves combinées



UNE COMPÉTITION A BESOIN

- Pour pouvoir se dérouler, une compétition a besoin d'athlètes (évidemment !!!).
- DE JUGES afin de faire respecter le règlement, assurer l'équité entre les athlètes et veiller à la sécurité de tous.
- Merci de venir vous formez pour rejoindre la filière des officiels de la Fédération Française d'Athlétisme et ainsi nous aider à l'organisation des futures compétitions d'athlétisme.

QUEL SERA VOTRE RÔLE

Vous devrez :

- Arriver à l'heure à votre atelier (20 mn avant l'horaire prévu afin de permettre aux athlètes de s'échauffer) ;
- Demander au chef du jury quel sera votre poste ;
- Vérifier si le matériel nécessaire est bien là ;
- Faire respecter l'horaire prévu (appel des athlètes, annonce des performances...) ;
- Faire respecter le règlement sans vous laisser distraire et dans un climat serein ;
- Assurer la sécurité sur l'atelier (faire attention que personne ne traverse sans regarder...) ;
- Transmettre les résultats au secrétariat en fin de concours.

LES QUALIFICATIONS

Juge Général		JG2	JG3	JG4
Juge Courses	JC1	JC2	JC3	
Juge Sauts	JS1	JS2	JS3	
Juge Lancers	JL1	JL2	JL3	
Juge Départs	JD1	JD2	JD3	
Chronométreur Manuel		CM2	CM3	
Juge Photo Arrivée		CE2	CE3	
Juge Marche		JM2	JM3	JM4
Juge organisateur Hors stade		OHS2		
Juge Courses Hors Stade		JHS2	JHS3	JHS4
Secrétaire Informatique Piste / Cross-Route	SI1	SIP2 SIC2	SI3	SI4
Juge de Marche Nordique		JMN2	JMN3	
Jeune Juge	JJ1	JJ2	JJ3	
Avec indication de la spécialité pour les niveaux 2 et 3 (C, S, L, D)				

LES CERTIFICATIONS

Le tableau ci-dessous reprend les certifications nécessaires à l'attribution de certaines qualifications.

Certification	Sigle	JG2	CE2	JC1	JS1
Préposé à l'anémomètre	CLAN	X		X	X
Lecteur Film/vidéo	CLPF	X	X	X	
Installateur Manipulateur Photo Finish	CIMP		X		

La certification CIMP nécessaire à la qualification de Juge de Chronométrage Électrique sera délivrée pour le type d'appareil utilisé lors de la certification. Pour chaque type d'appareil la procédure de certification sera à effectuer. La qualification de Juge de Chronométrage Électrique sera délivrée uniquement pour le type d'appareil utilisé lors de l'évaluation.

LES EQUIVALENCES

Diplôme scolaire UNSS/UGSEL JEUNE OFFICIEL	Diplôme FFA Filière jeune juge (BE/MI) JEUNE JUGE	Diplôme FFA Filière adulte (+ 16 ans – CA et +) OFFICIEL
District		
Départemental	Départemental	
Académique	Régional	Départemental
National	Fédéral	Régional
		Fédéral

LES FONCTIONS DES JURYS

Dans une compétition, nous avons :

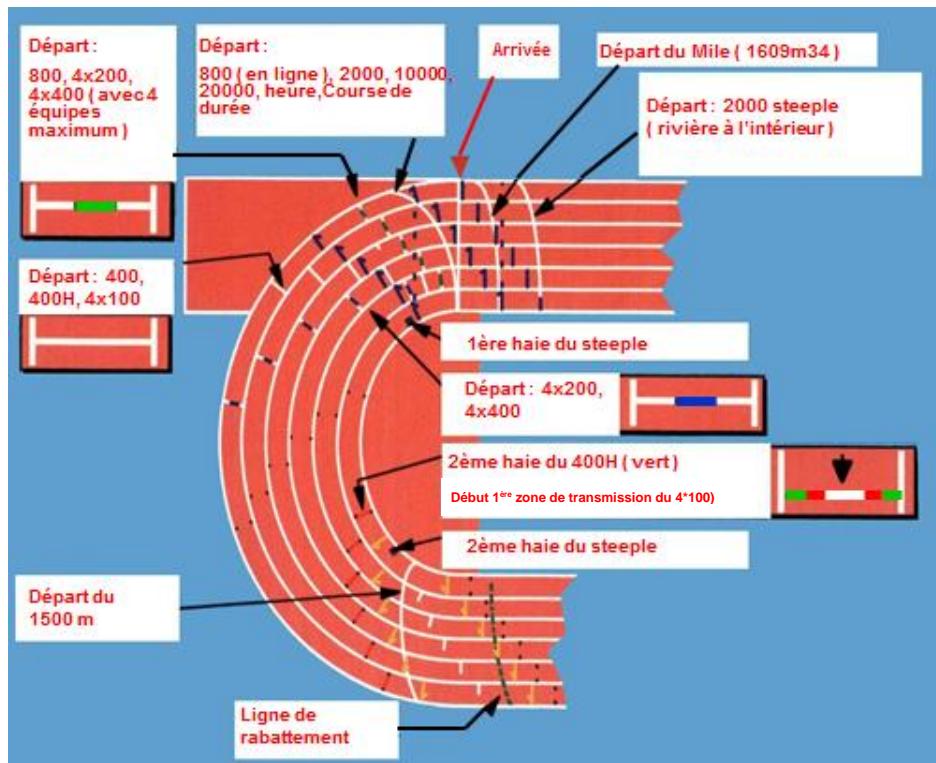
- **Le directeur de compétition** : il est responsable de la préparation technique avant et pendant la compétition (épreuves, horaires, choix des responsables, bilan ultérieur).
- **Le directeur de réunion** : il est chargé du bon déroulement de la compétition (jury, matériel, protocole, presse).
- **Le juge arbitre** : il est responsable du respect du règlement dans chaque épreuve et peut être secondé par des juges arbitres courses, départs, concours (sauts et/ou lancers).
- **Un secrétariat** : Il regroupe plusieurs personnes qui traitent les engagements, gèrent les feuilles de courses et de concours ainsi que le traitement des résultats. Il utilise le logiciel LOGICA (Logiciel d'Organisation et de Gestion Informatique des Compétitions d'Athlétisme).
- **Un responsable du matériel** : Il prépare le matériel nécessaire (drapeaux, engins de lancers, râteau...)
- **Des jurys courses, sauts et lancers** : ils sont chargés de valider les performances réalisées.
- **Une équipe des départs** : elle est composée d'un coordonnateur des départs, d'un starter, d'au moins un aide starter et de plusieurs starters de rappel. Elle donne les différents départs.
- **Des chronométreurs** : Ils sont responsables du chronométrage manuel ou électrique.
- **Des anémométreurs** : Ils mesurent la vitesse du vent pour les courses jusqu'à 200m inclus et pour les sauts horizontaux.
- **Un animateur** : Cette personne fait le lien entre les différentes personnes sur le stade et donne "le rythme" de la compétition. Il annonce le début des épreuves, les résultats, les records, présente les athlètes...

LES FÉES COURSES

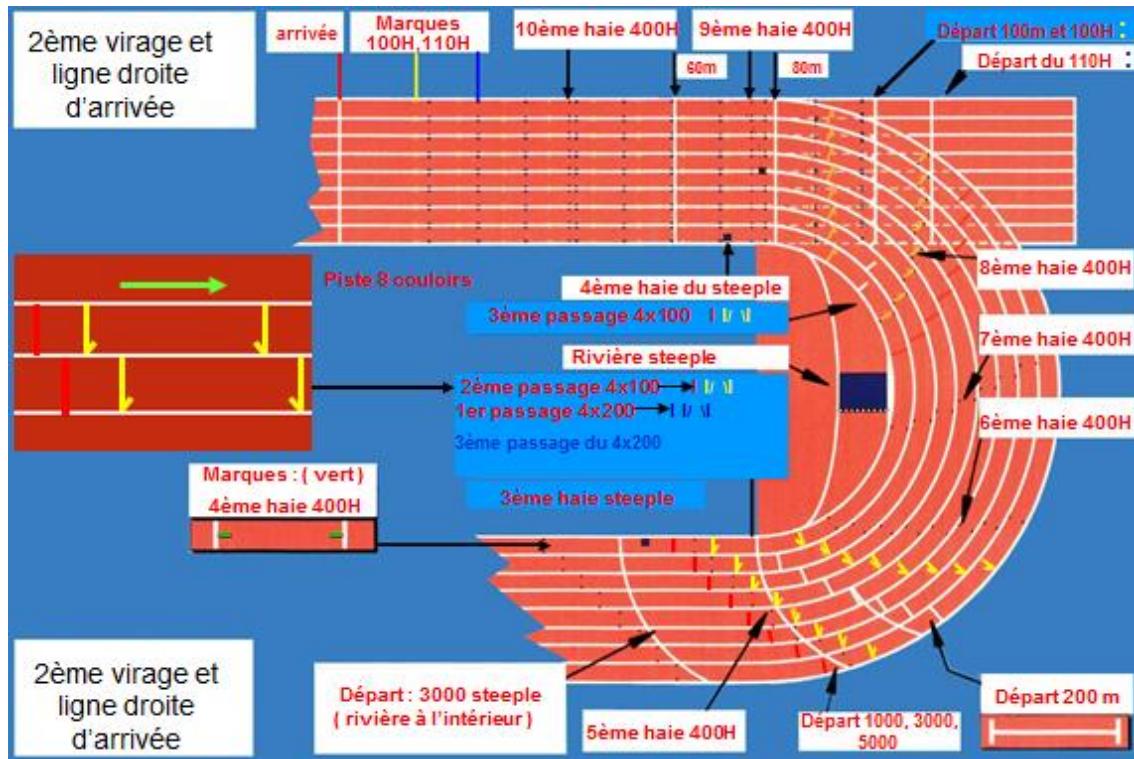


LES MARQUAGES DE LA PISTE

➤ Marquage au sol du 1^{er} virage



➤ Marquage au sol du 2^{ème} virage et de la ligne droite d'arrivée



COURSES AUTORISÉES

Courses autorisées par catégories saison indoor

Epreuves	SEM	SEF	ESM	ESF	JUM	JUF	CAM	CAF	MIM	MIF	BEM	BEF
50 m	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
60 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
200 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
400 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
800 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
1000 m	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
1500 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
mile	C	C										
2000 m										M	M	M
3000 m	C	CM	C	CM	C	CM	C	CM	CM			
5000 m	CM	CM	CM	CM	CM	CM	M	M				
50m haies	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
60 m haies	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C		
400m haies	C	C	C	C	C	C	C	C				

(C = Course ; M = Marche)

Courses autorisées par catégories saison outdoor

Epreuves	SEM	SEF	ESM	ESF	JUM	JUF	CAM	CAF	MIM	MIF	BEM	BEF
50 m									C	C	C	C
100 m	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
200 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
400 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
800 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
1000 m	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
1500 m	C	C	C	C	C	C	C	C				
mile	C	C	C	C								
2000 m	C	C	C	C				M		CM	M	M
3000 m	C	CM	C	CM	C	CM	C	CM	CM	CM		
5000 m	CM	CM	CM	CM	CM	CM	M	M				
10 000 m	CM	CM	CM	CM	CM	CM						
20 000 m	M	M	M	M								
50m haies										C	C	C
80 m haies									C	C		
100m haies		C		C		C		C	C			
110m haies	C		C		C		C					
200m haies									C	C		
400m haies	C	C	C	C	C	C	C	C				
2000m steeple						C	C	C				
3000m steeple	C	C	C	C	C							
Course durée	60'C M	60'C M	60'C M	60'C M	60'C M	60'C M	45'M	30'C M	30' M	20' M	10' M	10' M

(C = Course ; M = Marche)

LE JUGE ARBITRE COURSE

Le juge arbitre des courses

- Il a autorité sur l'ensemble de la réunion dans l'application des règlements, il se fait si besoin le conciliateur entre le jury et les athlètes, il intervient en collaboration avec les directeurs de réunion et de compétition ;
- Il supervise le bon déroulement de toutes les courses ;
- Il contrôle le nombre, la hauteur et les contre-poids des haies ;
- Il contrôle l'exactitude de la performance en cas de record ;
- Il peut disqualifier (passage de témoin, passage de rivière, passage de haies, obstruction dans la course, comportement antisportif d'un coureur, course dans le couloir intérieur) ;
- Il peut intervenir en cas de litige à l'arrivée ;
- Il peut superviser les départs.



LES JUGES AUX ARRIVÉES

Le chef des juges :

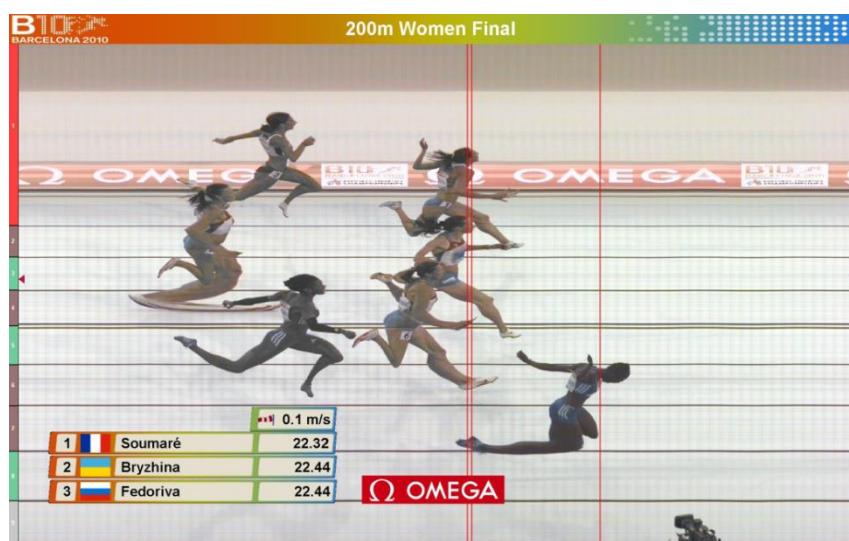
- Positionne l'échelle des juges (côté pelouse intérieur de la piste) avec un recul d'au moins 5 m ;
- Détermine la fonction de chaque juge ;
- Prend le 1^{er} athlète et supervise l'ensemble de la course.

Le 1^{er} juge prend le 1^{er} et le 2^{ème} athlète ;

Le 2^{ème} juge prend le 2^{ème} et le 3^{ème} athlète ;

Le 3^{ème} juge prend le 3^{ème} et le 4^{ème} athlète ;

Etc. (la formule permet de doubler tous les athlètes).



Les concurrents seront classés dans l'ordre dans lequel une partie quelconque de leur corps (c'est à dire leur torse, mais non la tête, le cou, les bras, les jambes, les mains ou les pieds) atteint le plan vertical du bord intérieur de la ligne d'arrivée comme défini ci-dessus.

- Sur les courses de 800 m et plus, il indique ou fait indiquer avec l'aide d'une cloche, le dernier tour et, sur ces mêmes courses, il organise le jury pour assurer le pointage des coureurs et établir le classement à l'arrivée. Il se met ensuite en liaison avec le chef du chronométrage électrique.
- Il enregistre sur sa feuille d'arrivée la place de chaque athlète et éventuellement les temps qui lui seront donnés par le chef chronométreur en cas de chronométrage manuel.
- Sur la marche et les courses de 3000 m et plus, les juges aux arrivées assurent le pointage à chaque tour sur des feuilles spéciales.

Complément :

- Aide à la mise en place des haies (*facultatives suivant l'importance de la compétition*).
- Le juge arbitre des courses n'intervient pour le classement uniquement en cas de désaccord des juges à l'arrivée.



EXEMPLE DE FICHE DE SUIVI

Afin de suivre et de pointer correctement, il est conseillé de n'assurer le suivi que de trois athlètes.



Feuille de suivi du 3000 m et 5000 m

Nom prénom du pointeur:

ATHLETES	Dossards	Nom		Prénom		Club	Place	Temps
Observations :								
Reste à faire Nombre de tours		Distance Parcourue	N° Dossard	N° Dossard	N° Dossard	N° Dossard	N° Dossard	N° Dossard
3000	5000	Départ	Le temps de passage de chaque athlète doit être notifié sur chaque tour					
7	12	200						
6	11	600						
5	10	1000						
4	9	1400						
3	8	1800						
2	7	2200						
1	6	2600						
Arrivée	5	3000						
Après l'arrivée, merci de remettre cette feuille au juge chef d'arrivée	4	3400						
	3	3800						
	2	4200						
	1	4600						
	Arrivée	5000						

LES CHRONOMÉTREURS MANUELS

Leur rôle :

- Ils prennent les temps (2 maxi sur les courses de sprint) de tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée, et donnent les temps de passage sur les courses longues.
- Lors des épreuves de longue durée et de la marche, se joignent à l'équipe de pointeurs et leur annoncent le temps de passage de chaque athlète à chaque tour.

Avant le début de la réunion :

- Se font pointer comme présent au directeur de réunion, prennent contact avec le chef chrono (voir rôle du chef chrono ci-dessous), se procurent les horaires de la compétition.

Pendant les courses :

- Prennent place sur l'échelle de chronométrie, déclenchent leur chrono à la flamme du pistolet du starter, prennent les temps qui lui sont affectés lorsque l'athlète franchit la ligne d'arrivée (torse, poitrine, ligne d'épaule), donnent ses temps au 1/100^{ème} au chef chrono, et attendent l'ordre du chef chrono pour la remise à zéro du chronomètre.
- N'hésite pas à annoncer « temps pas pris » au chef chrono lorsqu'il n'a pu prendre correctement le départ de la course.

Note

Les records jusqu'aux courses de 800m inclus ne peuvent être homologués que s'il y a un système de chronométrage électrique.

Le chef Chrono :

- Il est le responsable de son équipe de chronométreurs, doit placer l'échelle de chronométrie au moins à 5 m du couloir extérieur de la piste, prend contact avec le directeur de réunion auprès duquel il récupère le programme des courses ainsi que les membres de son jury, se présente au starter, au chef juge aux arrivées et au chronométrage électrique. Il doit établir les fonctions de chacun. Il est impératif de tripler le premier, et ensuite un maximum de temps triplés ;
- En fonction de leur qualification, il désigne un chrono pour donner les temps de passages aux athlètes ;
- Lorsque la course est terminée, il établit le récapitulatif des temps et détermine le temps de chaque arrivant au 1/10ème (pense aussi à suppléer un chronométreur "temps pas pris") ;
- Il donne aux chronométreurs l'ordre de remise à zéro ;
- Il reste vigilant aux ordres du chrono électrique en cas de mauvais fonctionnement de celui-ci.



LE CHRONOMÉTRAGE ELECTRIQUE

- Il s'agit de matériel informatique gérant le temps de chaque arrivant. Il est composé d'un ordinateur, d'une unité de chronométrie (bridge), d'une caméra numérique, d'un capteur pour le pistolet du starter et de câbles de liaisons (remplacer le plus souvent par un capteur sans fil). Ce matériel peut se compléter par une liaison talkie-walkie entre le starter et le responsable du chrono électrique et de liaisons avec un anémomètre et le secrétariat de compétition.
- Après la mise en place du matériel informatique, il faut procéder au réglage de la caméra, afin d'obtenir sur l'écran du PC, une piste de couleur et des lignes noires. Pour vérifier la conformité des temps réalisés, le starter devra réaliser "un point zéro" avant le début des épreuves (voir position pistolet). Celui-ci sera vérifié par le juge arbitre de la réunion.
- Pendant la compétition, il donnera le temps de tous les arrivants au 1/100 qu'il reportera sur la feuille de course correspondant. Il passera cette feuille au secrétariat ensuite. Dans le cas où une réclamation serait faite, il pourra rechercher le fichier image d'arrivée de la course concernée et vérifier son jugement.

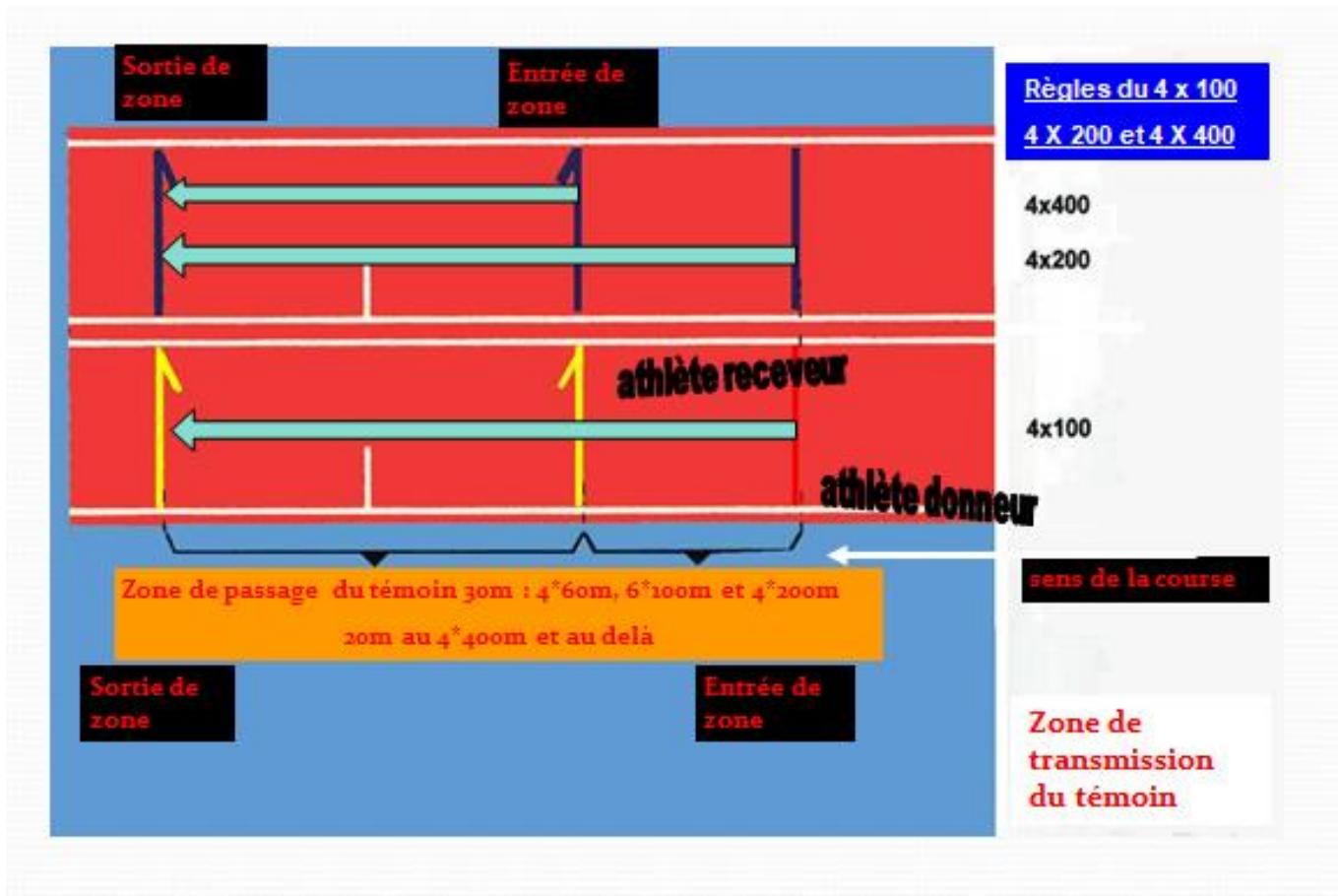


LES JUGES DE RELAIS

- L'officiel responsable doit signaler au Juge Arbitre que tout est prêt dans sa zone de transmission (drapeau blanc "prêt", drapeau jaune "pas prêt").
- Les juges doivent surveiller très attentivement que le témoin a bien été transmis d'un athlète à un autre athlète à l'intérieur de la zone de relais. La transmission est effectuée lorsque le témoin est uniquement dans la main du coureur qui le reçoit. C'est la position du témoin qui est déterminante. La position des pieds des concurrents, de leurs mains ou de leur corps n'a aucune importance.
- Si le témoin tombe pendant la transmission, il doit être ramassé par l'athlète qui l'a fait tomber. Il peut quitter son couloir pour récupérer le témoin à condition que, ce faisant, il ne diminue pas la distance devant être parcourue, ne gêne aucun autre concurrent. De même, il n'est pas possible que le témoin soit lancé d'un concurrent à un autre. Les juges doivent observer exactement ce qui se produit lors de tels incidents.
- Ils surveillent les zones de passage des témoins de relais.
- Quand toutes les équipes ont transmis les témoins, l'officiel responsable de la zone de transmission, informe le juge arbitre des courses de toute infraction, en levant le drapeau jaune et en le maintenant levé afin de signaler au juge arbitre le lieu de l'infraction (si le passage des témoins est bon, le drapeau blanc sera levé).
- La ligne d'arrivée est franchie avec le témoin dans la main du dernier relayeur.
- L'échange du témoin se fera uniquement sur la zone "Entrée et Fin" qui est de **30 m** pour le 4*100m, 4*200m et 4*60m.
- La zone de transmission est de 20 m pour les relais 4*400m et au-delà.
- Toute décision de disqualification appartient au juge arbitre.
- Sur les relais 4x400 m il n'y pas de zone d'élan.
- Pour les 4x400 et 4x200 : 4 équipes ou moins, un seul virage en couloir. Départ ligne blanche et verte.
- Plus de 4 équipes : 3 virages en couloirs. Départ ligne blanche et bleu, rabat par le 2^{ème} relayeur comme au 800 mètres.
- Au 4x400m, pour les passages de témoin qui ne se font pas en couloir, les coureurs se placent dans l'ordre du passage au 200m de leur partenaire, de la corde vers l'extérieur.
- Pour le 4x200, le passage de témoin qui ne se fait pas en couloir, les coureurs se placent dans l'ordre de la ligne de départ de la corde vers l'extérieur. Ces passages se font sous la direction de l'officiel désigné.
- Si un athlète ne respecte pas cette règle, il entraînera la disqualification de son équipe.
- Le passage du témoin commence dès qu'il est touché par le coureur receveur et est terminé seulement au moment où il est uniquement dans la main du coureur receveur.
- Le témoin est donné de main à main dans la zone de passage.



ZONES DE PASSAGES



LES COMMISSAIRES DE COURSES

- Ils regardent les concurrents pour s'assurer qu'ils ne commettent pas d'infraction aux règles et si c'est le cas, ils signalent avec l'aide du drapeau jaune, au juge arbitre la faute et l'emplacement. Ils sont sous la responsabilité du chef des commissaires qui se chargera de les placer.
- Ils regardent si les athlètes (particulièrement dans les virages) courent sur ou en dehors de la ligne intérieure de leur couloir ou gêne un autre concurrent.
- Ils vérifient que les coureurs de haies et de steeple passent correctement les obstacles.
- Ils s'assurent que dans le 800 m et les relais 4x200m, 4x400m, les coureurs quittent régulièrement leurs couloirs pour se rabattre à la corde.
- En cas d'infraction, lèvent et maintiennent levé un drapeau jaune, pour signaler au juge arbitre le lieu et la raison de l'infraction.
- **Un commissaire indique la faute au juge arbitre**, en cas d'infraction, **seul le juge arbitre peut disqualifier**.

Complément :

- Aide à la mise en place des haies (*facultative suivant l'importance de la compétition*).
- Le juge arbitre des courses n'intervient pour le classement uniquement en cas de désaccord des juges à l'arrivée.

LES COURSES DE HAIES

➤ La haie sera conçue de telle manière qu'il faudra exercer une poussée horizontale, correspondant à un poids d'au moins 3,6 Kg, appliquée au milieu du bord supérieur de la barre supérieure pour la renverser.



➤ Toutes les courses de haies se courront en couloirs et chaque athlète devra franchir chaque haie et se tenir dans son couloir d'un bout à l'autre de la course, excepté dans les circonstances prévues à la règle 163.4.

Un athlète ne sera pas disqualifié si :

- Il est poussé ou forcé par une autre personne de poser le pied en dehors de son couloir, ou d'empiéter sur la lice ou la ligne indiquant la lice.
- Il pose le pied en dehors de son couloir dans une ligne droite ou empiète sur le couloir extérieur dans un virage, sans en retirer d'avantage appréciable et sans bousculer ou gêner un autre athlète en faisant obstacle à sa progression.

- Un athlète sera disqualifié dans les cas suivants :

- S'il ne franchit pas une haie.
- S'il passe le pied ou la jambe en dessous du plan horizontal du haut de n'importe quelle haie au moment du franchissement.
- Si, de l'avis du juge arbitre, il renverse délibérément une haie quelle qu'elle soit.



COULEUR SYMBOLE COURSE

Rouge ■ ■ (5 haies) 50 m BEM / BEF / MIF

Blanc □ □ (8 haies) 80 m MIM / MIF

Jaune ■ ■ (10 haies) 100 m MIM / CAF / JUF / ESF / SEF

Bleu ■ ■ (10 haies) 110 m CAM / JUM / ESM / SEM

Bleu ■ ■ (10 haies) 200 m MIM / MIF

Haies communes avec le 110 mH en ligne droite

Vert ■ ■ (10 haies) 400 m CAM / CAF / JUM / JUF / ESM / ESF / SEM / SEM

FICHE MEMO

Saison estivale

Hommes						
Catégorie.	Distance	Nombre Haies	Hauteur	Distances D 1ère H...Entre...dernière H. A	Couleur	
BE	50 m	5	0 m 65	11 m 50.....7 m 50.....8 m 50	Rouge	
MI	80 m	8	0 m 84	12 m 00.... 8 m 00....12 m 00	Blanc	
	100 m	10	0 m 84	13 m 00.... 8 m 50....10 m 50	Jaune	
	200 m	10	0 m 76	21 m 46....18 m 28....14 m 02	Bleu	
CA	110 m	10	0 m 914	13 m 72....9 m 14 ...14 m 02	Bleu	
	400 m	10	0 m 84	45 m 00...35m 00....40 m 00	Verte	
JU-VE	110 m	10	0 m 99	13 m 72....9 m 14.....14 m 02	Bleu	
ES – SE	110 m	10	1 m 06	13 m 729 m 14....14 m 02	Bleu	
JU-ES-SE	400 m	10	0 m 914	45 m 00....35 m 00...40 m 00	Verte	
Femmes						
BE	50 m	5	0 m 65	11 m 50.....7 m 50..... 8 m 50	Rouge	
MI	50 m	5	0 m 76	11 m 50.....7 m 50.....8 m 50	Rouge	
	80 m	8	0 m 76	12 m 00.....8 m 00....12 m 00	Blanc	
	200 m	10	0 m 76	21 m 46....18 m 28....14 m 02	Bleu	
CA	100 m	10	0 m 76	13 m 00..... 8 m 50....10 m 50	Jaune	
	400 m	10	0 m 76	45 m 00.....35 m 00....40 m 00	Verte	
JU-ES-SE	100 m	10	0 m 84	13 m 00....8 m 50... 10 m 50	Jaune	
	400 m	10	0 m 76	45 m 00.... 35 m 00...40 m 00	Verte	

Pour être exact : $1,06 \text{ m} = 1,067 / 0,91 = 0,914 / 0,84 = 0,838 / 076 = 0,762$

Hommes				
Catégorie.	Distance	Nombre Haies	Hauteur	Distances D 1ère H...Entre...dernière H. A
BE	50 m	5	0 m 65	11 m 50.....7 m 50.....8 m 50
MI	50 m	4	0 m 84	13 m 00.....8 m 5011 m 50
CA	50 m	4	0 m 91	13 m 72 9 m 14..... 8 m 86
CA	60 m	5	0 m 91	13 m 72..... 9 m 149 m 72
JU-VE	50 m	4	0 m 990	13 m 729 m 148 m 86
JU-VE	60 m	5	0 m 990	13 m 729 m 149 m 72
ES-SE	50 m	4	1 m 06	13 m 729 m 148 m 86
ES-SE	60 m	5	1 m 06	13 m 729 m 149 m 72
Femmes				
BE	50 m	5	0 m 65	11 m 50.....7 m 508 m 50
MI	50 m	4	0 m 76	12 m 008 m 0014 m 00
CA	50 m	4	0 m 76	13 m 008 m 50.....11 m 50
CA	60 m	5	0 m 76	13 m 00.....8 m 5013 m 00
JU-ES-SE	50 m	4	0 m 84	13 m 00.....8 m 50.....11 m 50
JU-ES-SE	60 m	5	0 m 84	13 m 00.....8 m 50.....13 m 00

LES COURSES DE STEEPLE

- Les distances standards sont 2000m et 3000m.
- Au 3000m, il y aura cinq obstacles à franchir par tour complet, 35 au total dont 28 barrières et 7 rivières.
- Au 2000m, il y aura 23 franchissements dont 18 barrières et 5 rivières.
- Les franchissements doivent être également répartis, la distance entre chacun d'eux étant approximativement le cinquième de la longueur du tour.
- Dans l'épreuve du 3000m la distance entre le départ et le début du premier tour ne comprendra pas de franchissement, les barrières étant enlevées jusqu'à ce que les athlètes entament le premier tour.
- Dans l'épreuve du 2000m la première barrière sera la 3ème du tour.
- Les barrières auront une largeur minimale de 3,96 m. Leur hauteur sera de 0,914m pour les épreuves masculines et 0,762m pour les épreuves féminines (+ ou - 3 mm pour les deux hauteurs).
- La barrière sera placée sur la piste de telle manière que sa barre supérieure surplombe de 30 cm le bord intérieur de la piste.
- Note : Il est recommandé que la première barrière franchie au cours de l'épreuve ait une largeur minimale de 5 m.
- La rivière y compris la barrière devra mesurer 3,66 m (+ ou - 2 cm) de longueur et 3,66 m (+ ou - 2 cm) de largeur. Profondeur de la rivière : maximum 0,70 m, minimum 0,50 m.
- Au départ d'une course, la surface de l'eau doit être au niveau de la piste avec une tolérance de 2 cm.
- Chaque athlète doit franchir chaque barrière et passer au-dessus ou dans l'eau.

Sera disqualifié tout athlète qui :

- Ne franchit pas une barrière.
- Passe d'un côté ou de l'autre de la rivière.
- Passe le pied ou la jambe en dessous du plan horizontal déterminé par le bord supérieur d'une barrière quelconque au moment du franchissement. Pourvu que cette règle soit respectée, les athlètes peuvent franchir chaque barrière de quelle que manière que ce soit.



Hauteur des barrières de steeple

Hommes : 0 m 914

Femmes : 0 m 762

Bleu



(5 haies) 1 500 m, 2000 m, et 3 000 m Steeple

LES QUALIFICATIONS

Les courses (tours et séries)

- Des éliminatoires (séries) seront organisées pour les courses où le nombre d'athlètes est trop élevé pour que l'épreuve puisse se dérouler de façon satisfaisante en un seul tour (finale). Lorsqu'il y a des tours préliminaires, tous les athlètes doivent y participer pour s'y qualifier.
- Les séries, quarts de finales et demi-finales seront composés par les délégués techniques désignés, ou par le comité organisateur.



Exemple avec 26 concurrents

Résultats des séries

1ère série	2ème série	3ème série	4ème série
11"54	11"61	11"80	11"67
11"75	11"84	12"08	11"88
12"17	12"22	12"16	12"24
12"31	12"43	12"24	12"37
12"38	12"56	12"53	12"75
12"52	12"76	12"66	12"88
12"73	12"82		

FINALE

Deux finales A et B en prenant les 1er de chaque série + les quatre meilleurs temps pour la finale A et les huit temps suivant en finale B

Finale A	Finale B
11"54 *	12"16 *
11"61 *	12"17 *
11"80 *	12"22 *
11"67 *	12"24 *
11"75 **	12"24 **
11"84 **	12"31**
11"88 **	12"37 **
12"08 **	12"38 **

Dans la finale A tirage au sort des 4 qualifiés* à la place pour les couloirs : 3 – 4 – 5 – 6 un tirage pour les athlètes classés 5 et 6 couloirs 7 et 8 et un tirage pour les athlètes classés 7 et 8 couloirs 1 et 2. Idem pour la finale B.

Lorsqu'il y a des séries, tous les concurrents doivent y participer pour prétendre se qualifier pour le tour suivant.

LE 800 METRES

- Dans les compétitions organisées selon la règle 1.1 (a) (b) et (c), le 800 m devra être couru en couloirs jusqu'à la ligne de rabattement marquée après le premier virage où les coureurs peuvent quitter leurs couloirs respectifs.
- La ligne de rabattement sera une ligne incurvée de 5 cm de largeur, en travers de la piste.

Note : pour aider les athlètes à identifier la ligne de rabattement, des petits cônes ou des prismes, de 5 cm par 5 cm, d'une hauteur maximum de 15 cm **et de préférence d'une autre couleur que celle de la ligne de rabattement et de la ligne des couloirs**, seront placés **sur la ligne des couloirs immédiatement avant** l'intersection de chaque ligne de couloir et de la ligne de rabattement.

Complément :

- Les athlètes étant autorisés à quitter leurs couloirs lorsqu'ils entrent dans la ligne droite opposée, les positions de départ doivent tenir compte de deux facteurs :
 - Premièrement, le décalage normal qui serait applicable si la course était le 200 m en commençant au même point de la piste ;
 - Deuxièmement, un ajustement du point de départ dans chaque couloir pour compenser les athlètes placés le plus loin de la corde qui ont plus de chemin à parcourir pour parvenir vers la corde à la fin de la ligne droite opposée que ceux des couloirs intérieurs.



LES COURSES DE DUREE

- Dans toute course décidée en prenant pour base la distance couverte dans un temps déterminé, le starter tirera un coup de pistolet exactement une minute avant la fin de l'épreuve pour avertir les athlètes et les juges que l'épreuve approche de sa fin. Le starter sera sous la direction du chef chronométreur et au moment précis où la durée de l'épreuve s'achèvera, il tirera un nouveau coup de pistolet.
- **Commentaires :**
- Avant le départ le starter doit rappeler aux athlètes qu'il tirera un coup de feu 1mn avant la fin de la course et un autre à la fin.
- Note : les départs pour les courses de durée auront lieu sur une ligne courbe (ex : 1 000m, 1500m, 2 000m).



LES DEPARTS POUR LES RELAIS

➤ Le 800-200-200-800

Pour le départ d'un relais 800m-200m-200m-800m les premiers athlètes partiront en couloirs jusqu'à la ligne de rabattement de couleur verte, de la ligne droite opposée (fin du premier virage et à l'entrée de la ligne droite).

➤ Le 4*200m et 4*400m si 4 équipes maximum

Pour le départ d'un relais 4*400m et 4*200m avec 4 équipes maximum au départ, les premiers athlètes partiront en couloirs (ligne blanche et verte) jusqu'à la ligne de rabattement de couleur verte, de la ligne droite opposée (fin du premier virage et à l'entrée de la ligne droite).

➤ Le 4*200m et 4*400m si 5 équipes ou plus

Pour le départ d'un relais 4*400m et 4*200m avec 5 équipes ou plus au départ, les premiers athlètes partiront en couloirs (ligne blanche et bleu,) le rabat aura lieu lors du deuxième tour, jusqu'à la ligne de rabattement de couleur verte, de la ligne droite opposée (fin du premier virage et à l'entrée de la ligne droite).

Note : Pour aider les athlètes à identifier la ligne de rabattement, des petits cônes ou des prismes, de 5 cm par 5 cm, d'une hauteur maximum de 15 cm **et de préférence d'une autre couleur que celle de la ligne de rabattement et de la ligne des couloirs**, seront placés **sur la ligne des couloirs immédiatement avant** l'intersection de chaque ligne de couloir et de la ligne de rabattement.



LA MARCHE ATHLETIQUE

Définition de la Marche Athlétique

La marche athlétique est une progression de pas exécutés de telle manière que le marcheur maintienne un contact avec le sol, sans qu'il ne survienne aucune perte de contact visible (pour l'œil humain). La jambe avant doit être tendue (c'est-à-dire que le genou ne doit pas être plié) à partir du moment du premier contact avec le sol jusqu'à ce qu'elle se trouve en position verticale.

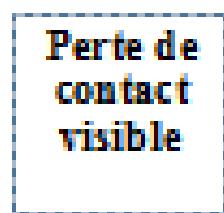
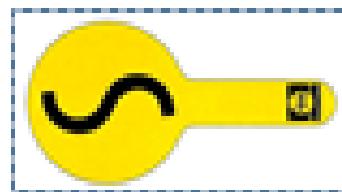
Jugement

- Les Juges de Marche désignés devront élire un Chef Juge, s'il n'en a pas été nommé un auparavant.
- Tous les juges opéreront indépendamment les uns des autres et leurs jugements seront basés sur des observations visuelles.
- Le nombre de juges, y compris le Chef Juge, sera, au maximum, de 6 sur piste, de 9 sur route et de 5 en salle.
- Dans les compétitions françaises, le Chef Juge agira en qualité de Juge de Marche.

Palette Jaune

C'est le panneau jaune montré par le juge à l'athlète :

- Lorsqu'un Juge n'est pas totalement persuadé que l'athlète se conforme entièrement à la Règle F.230.2 il devrait, si possible, montrer à l'athlète une palette jaune portant sur ses deux faces le symbole de l'irrégularité.
- Un athlète n'aura pas droit à la présentation d'une 2^{ème} palette jaune par le même juge pour la même infraction.



Carton Rouge

Lorsqu'un juge remarque qu'un athlète enfreint la règle F.230.2, en perdant le contact de manière visible avec le sol ou en pliant le genou lors de la compétition, à quelque moment que ce soit, le Juge enverra un Carton Rouge au Chef Juge. Le juge ne communique pas cette décision à l'athlète.

Disqualification

À l'exception de ce que prévoit la Règle F.230.7(c) lorsque 3 Cartons Rouges de 3 Juges différents auront été envoyés au Chef Juge pour le même athlète, ce dernier sera disqualifié et informé de cette disqualification par le Chef Juge (ou un Chef Juge Adjoint) qui lui montrera une palette rouge. L'absence de notification rapide n'entraînera pas la requalification d'un athlète disqualifié.

- Dans les épreuves sur piste, un athlète qui est disqualifié doit immédiatement quitter la piste et dans les épreuves sur route, il doit, immédiatement après avoir été disqualifié, enlever les dossards distinctifs et quitter le parcours.
- Un ou plusieurs tableaux d'affichage doivent être placés sur le parcours et près de l'arrivée pour tenir les athlètes informés du nombre de cartons rouges qui ont été envoyés au Chef Juge pour chaque athlète. Le symbole de chaque infraction devra également figurer sur le Tableau d'Affichage.



Zone de pénalité pour toutes les épreuves des catégories jeunes jusqu'à U20 inclus.

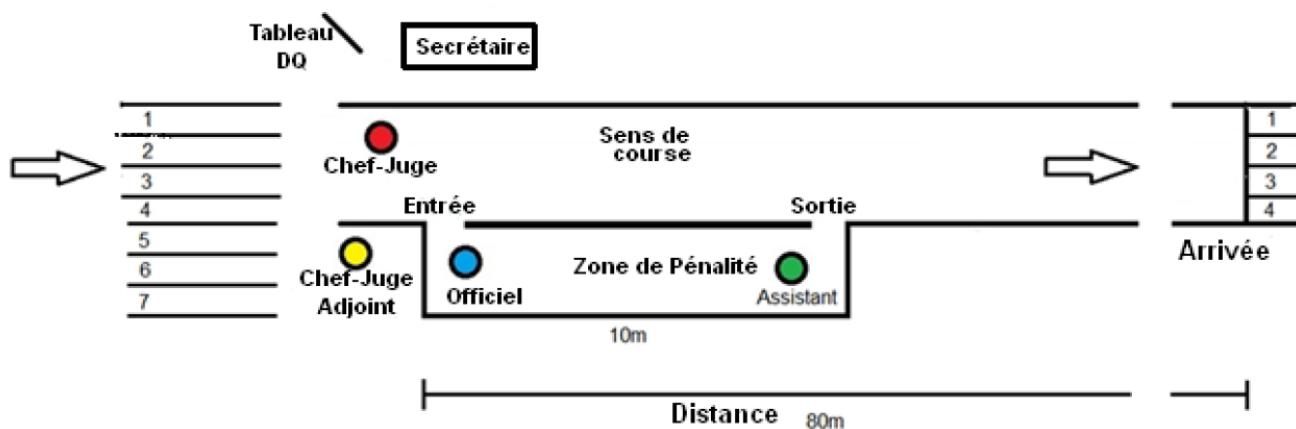
Dans de tels cas, un athlète sera invité à entrer dans la zone des pénalités lorsqu'il a reçu 3 Cartons Rouges de 3 Juges différents, et à y rester pour la durée appropriée. Il en sera informé par le Chef Juge ou une personne désignée par lui qui lui montrera un panneau avec sur chaque face le temps de pénalité.

La durée à appliquer dans la zone des pénalités sera la suivante :

Épreuves jusqu'à 5000 m / 5 km inclus 0,5 minute (30 secondes) ;

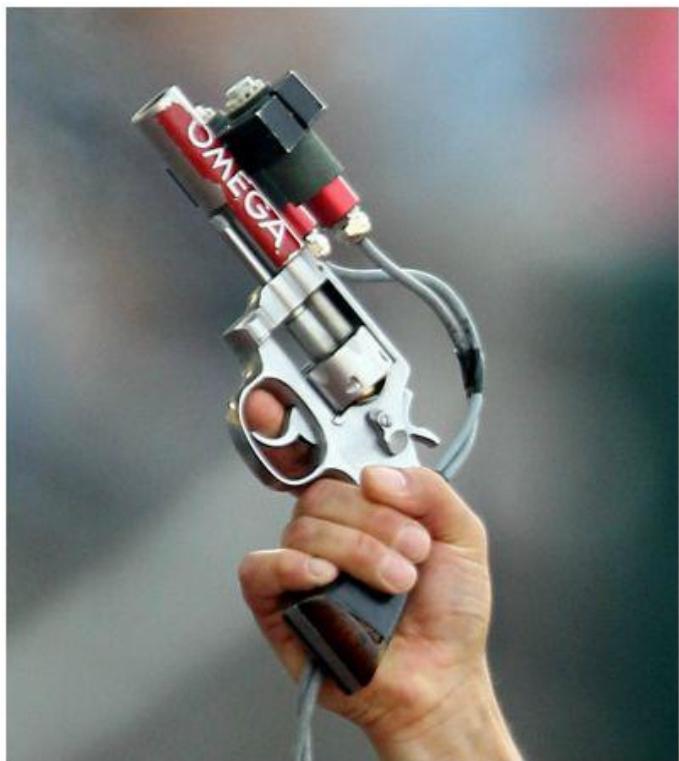
Épreuves jusqu'à 10000 m / 10 km inclus 1 minute.

- À la première opportunité, l'athlète sera guidé par le Chef Juge ou le Chef Juge Adjoint vers la zone des pénalités.
- Le chronométrage de la pénalité démarre dès que l'athlète entre dans la zone.
- Un panneau ou tout autre moyen indiquant qu'il reste 10 secondes peut être montré à l'athlète.
- A l'issue du temps de pénalité, et suivant les instructions de l'officiel en charge de la zone des pénalités, l'athlète reprendra l'épreuve.
- **L'athlète n'est pas jugé dans la zone des pénalités.**
- Un athlète qui ne s'acquitte pas de sa pénalité, alors que le Chef Juge a reçu 3 Cartons Rouges le concernant, sera noté disqualifié (DQ) dans les résultats.
- Si l'athlète reçoit un Carton Rouge supplémentaire (venant d'un juge qui n'en avait pas déjà envoyé), il sera disqualifié et le Chef Juge (ou le Chef Juge Adjoint) lui notifiera sa disqualification dès que possible.
- Si un athlète reçoit 4 Cartons Rouges (ou plus) avant d'avoir été arrêté dans la zone des pénalités, il sera disqualifié et le Chef Juge (ou le Chef Juge Adjoint) lui notifiera sa disqualification dès que possible.
- Si un athlète reçoit un 3^{ème} Carton Rouge trop tard dans la course et qu'il n'est pas possible que le Chef Juge (ou le Chef Juge Adjoint) lui notifie la nécessité de s'arrêter dans la zone des pénalités, l'athlète termine la course et le temps de pénalité (30 secondes ou 1 minute) sera ajouté à son temps officiel.



L
F
E
S

D
E
P
A
R
T
S

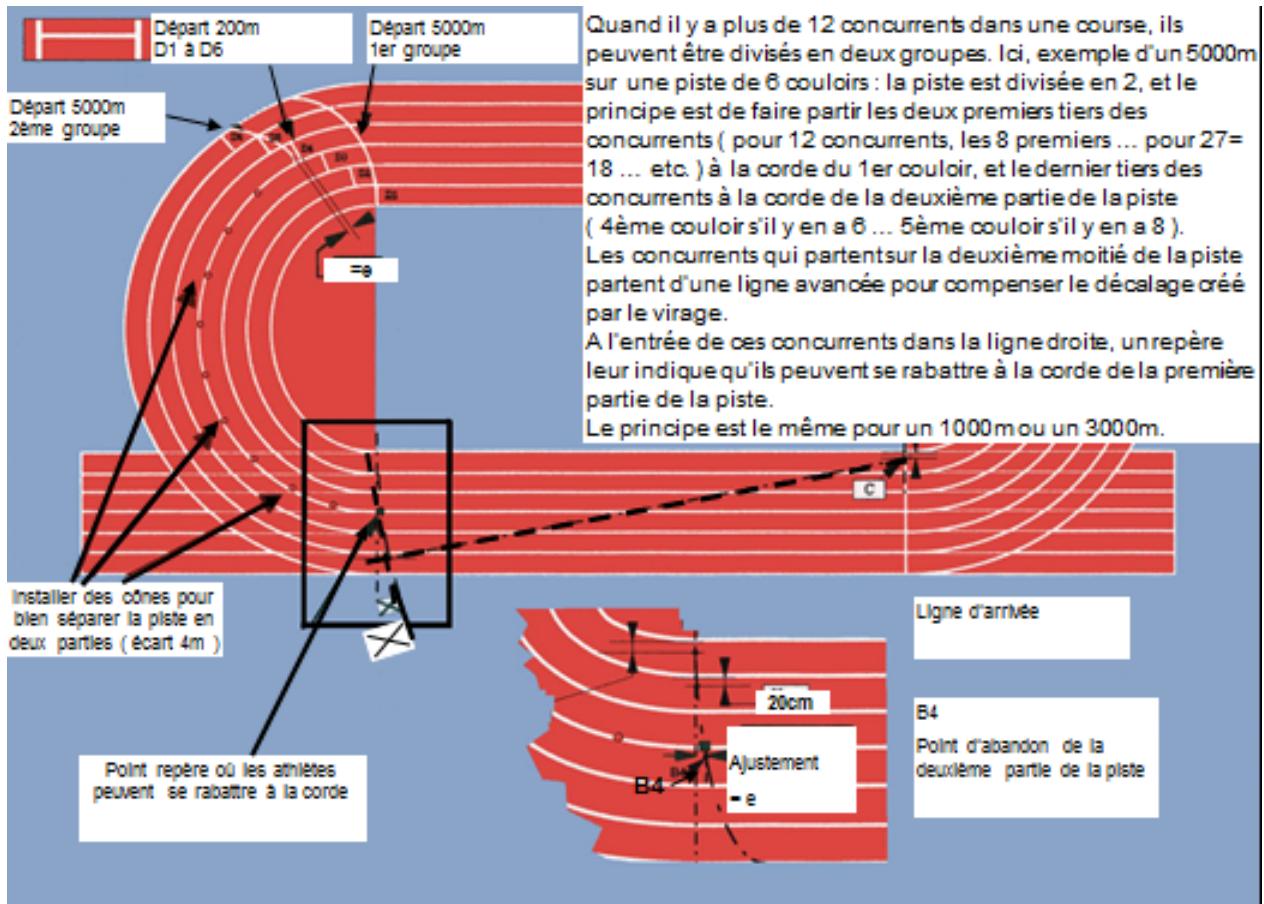


LES DEPARTS

Directives générales

- Toutes les lignes de départs sont de couleur blanche, elles ont 5 cm de largeur.
- Perpendiculaires à la lice et sur toute la largeur de la piste pour : 50m et 100m - 50m haies, 80m haies, 100m haies et 110m haies.
- Dans chaque couloir avec décalage pour : 200m, 400m, 400m haies.
- Dans chaque couloir avec le tiers central en vert pour : le 800m, les 4x400m et 4*200m lorsqu'il y a quatre équipes maximum au départ.
- Dans chaque couloir avec le tiers central en bleu pour : le 4x400m et 4*200m lorsqu'il y a plus de quatre équipes au départ.
- Sur toute la largeur de la piste mais en courbe compensée pour : mile, 1000, 1500, 2000, 3000, 5000, 10 000 m, 2000m steeple, 3000m steeple.
- Le départ d'une course sera indiqué par une ligne blanche large de 5 cm. Dans toutes les courses qui sont courues en couloir, la ligne de départ sera décalée de manière à ce que chaque athlète parte à la même distance de l'arrivée.
- Le départ de toutes les courses se fera au coup de pistolet du starter ou d'un appareil de départ approuvé, tiré vers le haut, dès que le starter aura vérifié que tous les athlètes sont immobiles, stables et dans la position de départ correcte.
- Dans toutes les réunions internationales pour les courses jusqu'à 400m compris (ainsi que pour le 4x200m et 4x400m), les ordres du starter, dans sa langue maternelle, en Anglais ou en Français seront « A vos marques », « prêts » et, quand tous les athlètes seront « prêts », le starter tirera le coup de pistolet ou déclenchera l'appareil de départ approuvé.
- Dans les courses de plus de 400m, l'indication sera « A vos marques », et, quand tous les athlètes seront immobiles, le starter tirera le coup de pistolet ou déclenchera l'appareil approuvé. Un athlète, dans la position « A vos marques », ne peut toucher, ni avec ses mains ni avec ses pieds, la ligne de départ ou le sol devant celle-ci. Pendant le départ, un athlète ne devra pas toucher le sol avec sa ou ses mains.
- Si pour une raison quelconque, le starter estime que toutes les conditions ne sont pas remplies pour donner un départ régulier après que les athlètes soient à leurs marques, il ordonnera aux athlètes de se retirer de leurs marques, et les aides starters les replaceront sur la ligne de rassemblement.
- Dans toutes les courses jusqu'à 400m inclus (y compris le premier parcours du 4x200m et du 4x400m), un départ accroupi et l'utilisation des blocs de départ sont obligatoires. (**Pour les benjamins et benjamines les blocs de départs ne sont pas obligatoires**).
- Après le commandement "A vos marques", l'athlète doit s'approcher de la ligne de départ en gardant une position complètement à l'intérieur du couloir qui lui a été attribué et derrière la ligne de départ. Les deux mains et au moins un genou doivent être en contact avec le sol et les deux pieds en contact avec les blocs de départ. Au commandement "Prêts", l'athlète doit immédiatement prendre sa position finale de départ tout en gardant le contact de ses mains avec le sol et de ses pieds avec les plaques des blocs.
- **Au commandement "A vos marques" ou "prêts", selon le cas, tous les athlètes prendront immédiatement et sans délai leur position complète de départ.**

Départ demi-fond en deux groupes



LE POINT ZERO

Le point zéro

- Le juge chef de photographie d'arrivée devra, en collaboration avec le juge arbitre des courses et le starter, faire procéder à un contrôle avant le début de chaque session, pour s'assurer que le matériel se déclenche au coup de pistolet du starter ou au signal d'un appareil de départ approuvé, et est aligné correctement.
- Il devra superviser l'opération de contrôle «Point Zéro».
- L'équipement de chronométrage entièrement automatique doit être déclenché par le pistolet du starter, ou de l'appareil de départ approuvé, de telle façon que le délai total entre la déflagration et le déclenchement du système de chronométrage soit constant et inférieur à un millième de seconde.



L'EQUIPE DES DEPARTS

Le coordonnateur des départs

Il sera responsable des tâches suivantes :

- Attribuer sa mission à chacun des juges du groupe des juges au départ. Dans le cas d'une compétition organisée selon la règle 1.1 (a) et de championnats régionaux et de jeux, l'attribution des diverses épreuves aux starters internationaux relèvera de la responsabilité des délégués techniques ;
- Superviser les tâches à accomplir pour chaque membre du groupe ;
- Informer le starter, après avoir reçu l'ordre du directeur de la compétition que tout est en ordre pour entamer la procédure de départ (par exemple : que les chronométreurs, les juges et le cas échéant, le juge chef de la photographie d'arrivée et le préposé à l'anémomètre sont prêts) ;
- Agir en qualité d'intermédiaire entre le personnel technique de la société de chronométrage et les juges ;
- Conserver tous les documents produits pendant la procédure du départ, y compris tous ceux illustrant les temps de réaction et/ou les documents montrant les faux départs, s'ils sont disponibles ;
- S'assurer que les dispositions de la règle 130.5 sont suivies (présentation des cartons par les aides starters en cas de faux départ).
- Le coordonnateur des départs assignera une tâche, une position spécifique à chaque starter de rappel qui devra obligatoirement rappeler la course (voir règles 161.2 et 162.8) si une infraction est remarquée.



Le starter

- Il officie avec calme et autorité.
- Il a une tenue respectueuse et portée de manière à ne pas offenser.
- Il a une parfaite connaissance de la piste.
- Respecte au mieux les horaires.
- Il ne donne les départs que si le coordonnateur a donné son accord (chef chrono, juge arbitre course et anémomètreur prêts).



Matériel

- 1 ou 2 revolvers et des cartouches à blanc ;
- Une veste voyante ;
- Une manche de couleur rouge, jaune ou autre pour être toujours en vue des chronométreurs ;
- Un moyen de communication (talkie) ou drapeaux blanc et

- rouge, (éventuellement un sifflet) ;
- Un podium de surélévation.

Le starter

- **Le starter aura le contrôle total des athlètes à leurs marques.** Quand un appareil de contrôle de faux départ est utilisé, le starter et/ou un starter de rappel désigné devra porter des écouteurs afin d'entendre clairement tout signal acoustique émis en cas de faux départ (voir règle 161.2) (100/1000").
- Le starter devra se placer de façon à avoir un contrôle visuel total de tous les athlètes pendant la procédure de départ. Il est recommandé plus particulièrement pour les départs décalés, que les haut-parleurs soient utilisés dans chaque couloir pour transmettre les commandements aux athlètes.

Note : Le starter devrait se placer de façon à ce que tous les athlètes se trouvent dans un angle de vue étroit. Pour les courses avec départ accroupi, il est nécessaire qu'il se place de façon à vérifier que tous les athlètes sont immobiles dans la position "prêts" avant le coup de pistolet ou le signal de l'appareil de départ approuvé. Lorsque les haut-parleurs ne sont pas utilisés pour les courses en départ décalé **le starter devra se placer de façon à ce que la distance qui le sépare de chacun des athlètes soit approximativement la même.** Si le starter ne peut se placer lui-même à cet endroit, le pistolet ou un appareil de départ approuvé devrait y être placé et commandé par contact électrique.



Le Starters de rappel

Un ou plusieurs starters de rappel seront désignés pour aider le starter.

Note : pour les épreuves de 200m, 400m, 400m haies, relais 4x100m, 4x200m, 4x400m, il sera désigné au moins deux starters de rappel.

- Chaque starter de rappel devra se placer de manière à voir également chaque athlète qui lui est assigné.
- **L'avertissement et la disqualification mentionnés à la règle 162.7 et 162.8 ne peuvent être donnés que par le starter.**
- Le coordonnateur des départs assignera une tâche, une position spécifique à chaque starter de rappel qui devra obligatoirement rappeler la course (voir règles 162.6 et 162.8) si une infraction est remarquée.
- Après un rappel ou un départ interrompu, le starter de rappel devra rapporter ses observations au starter qui décidera si un avertissement doit être donné et à qui.
- Pour aider dans les courses en départ accroupi,



un appareil de contrôle de faux départ tel que décrit à la règle 161.2 peut être utilisé.

Les aides starters

- Les aides starters doivent contrôler que les athlètes participent bien à la série ou à la course à laquelle ils doivent prendre part et qu'ils portent correctement leurs dossards. Dans les épreuves de toutes distances, les places sont numérotées de gauche à droite dans la direction de la course.
- Ils placeront chaque athlète dans le bon couloir ou à sa bonne position, les rassemblant environ 3 mètres derrière la ligne de départ (dans le cas des courses à départ échelonné à la même distance derrière chaque ligne de départ) Lorsqu'ils seront ainsi placés, ils signaleront au starter que tout est prêt. Si un nouveau départ est nécessaire, les aides starters devront assembler à nouveau les athlètes.
- Les Aides starters devront s'assurer que les témoins sont disponibles pour les premiers partants d'une course de relais.
- Lorsque le starter aura donné aux athlètes l'ordre de se mettre à leurs marques, les aides starters veilleront à ce que la règle 162.4 soit respectée.



PROBLEMES AU DEPART

Rajout d'un athlète

- Le starter doit se conformer à la liste de départ, il ne peut pas rajouter un athlète ou le changer de couloir. Seul le juge arbitre peut rajouter un athlète.

Placement des athlètes

- Les athlètes seront regroupés environ trois mètres derrière la ligne de départ.

Athlète en retard

- Lors d'une série ou finale un ou une athlète ne se présente pas à l'appel de son nom, la procédure de départ est mise en place et un fois le départ donné, **un rappel pour faux départ a lieu**. A nouveau, mise en place des athlètes et là l'athlète absent se présente et demande à participer.

La réponse est non.

- Par contre lors d'une série ou finale un ou une athlète ne se présente pas à l'appel de son nom, la procédure de départ est mise en place, tout est prêt et le départ ne peut être donné pour l'une ou l'autre des différentes raisons (*athlète ayant levé la main, problèmes de liaison starter chrono électrique, etc.*) Une nouvelle procédure de départ est mise en place et l'athlète absent se présente et demande à participer.

Ce sera au juge arbitre départ ou course de décider de la participation de cet athlète en fonction des raisons évoquées par celui-ci.

LES FAUX DEPARTS

Après avoir pris sa position complète et finale de départ, un athlète ne sera autorisé à commencer son mouvement de départ qu'après le coup de feu ou le signal d'un appareil de départ approuvé.

Si de l'avis du starter ou du starter de rappel, il ne respecte pas cette obligation, cela sera considéré comme un faux départ.

Cela ne sera pas considéré comme un faux départ mais comme une faute de comportement si, de l'avis du starter :

- L'athlète n'observe pas l'obligation du commandement « A vos marques » ou « Prêts » selon le cas dans un délai raisonnable ;
- Un athlète, après le commandement « A vos marques » dérange les autres participants à la course en faisant du bruit ou de toute autre manière.

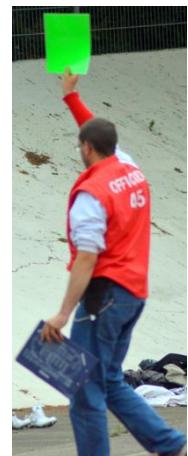
Le juge arbitre départ pourra présenter un carton disciplinaire.

Note : **Lorsque un appareil de détection de faux départs est utilisé** (voir la règle 161.2 pour les détails de fonctionnement de l'appareil) la preuve apportée par cet appareil sera normalement **acceptée comme concluante par le starter**.



Tout athlète prenant le départ avant le coup de feu commettra un faux départ et pourra être disqualifié.

- Dans les épreuves individuelles, tout athlète rendu responsable d'un faux départ dans la course sera disqualifié et un carton rouge et noir sera placé sur le ou les indicateur(s) de couloir correspondant(s) ou brandi devant l'athlète ou les athlètes responsable(s).
- Dans les épreuves combinées et minimes, un seul faux départ sera toléré par course sans la disqualification du ou des athlètes ayant provoqué le faux départ (carton jaune et noir présenté à tous les athlètes). Tout athlète responsable d'un faux départ supplémentaire sera disqualifié pour cette course (carton rouge et noir).
- Dans les épreuves benjamins, l'athlète commettant un faux départ recevra un avertissement (carton jaune et noir), en cas de 2^{ème} faux départ du même athlète dans la course, il sera disqualifié pour cette course (carton rouge et noir).



- Si le starter ou tout starter de rappel estime que le départ n'a pas été régulier, les athlètes seront rappelés par un coup de feu (carton vert).

Note : Dans la pratique, lorsqu'un ou plusieurs athlètes font un faux départ, les autres ont tendance à suivre, **et en théorie, tout athlète qui suit ainsi a également commis un faux départ.** Le starter ne devrait donner un avertissement qu'à celui ou ceux des athlètes qui, à son avis, ont été responsables du faux départ. Plusieurs athlètes pourront ainsi recevoir un avertissement. Si le faux départ n'est dû à aucun athlète aucun avertissement ne sera donné et un carton vert sera montré à tous les athlètes.

Les cartons

➤ **VERT** : à l'appréciation d'une situation de faux départ ou d'une interruption de départ, le starter et son équipe n'affecte aucune responsabilité d'athlète(s). La présentation du carton vert est collective.

➤ **ROUGE - (Mi Rouge/mi Noir)** : disqualification (il peut être présenté [brandi] à 1 ou plusieurs athlètes simultanément). Il est présenté [brandi à l'intention de...] à l'athlète à qui a été attribué la responsabilité d'un faux départ (ou second FD de la course en EC ou minimes, second FD individuel pour benjamins)

➤ **JAUNE - (Mi Jaune/mi Noir) :**

Pour les benjamins : avertissement pour responsabilité d'un faux départ (il peut être présenté [brandi] à 1 ou plusieurs athlètes simultanément).

Pour les EC et minimes : il est d'abord présenté [brandi à l'intention de...] à l'athlète à qui a été attribué la responsabilité d'un faux départ, puis il est présenté à [brandi à l'intention de...] l'ensemble des concurrents

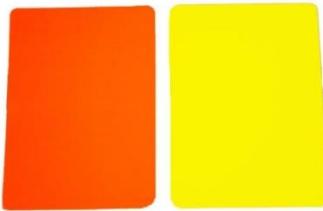


LE JUGE ARBITRE DES DEPARTS

Le juge arbitre "départ "

- Le juge arbitre compétent aura le pouvoir de décider sur tous les faits relatifs aux départs s'il n'est pas d'accord avec les décisions prises par le groupe des juges au départ excepté dans les cas où il s'agit d'un faux départ décelé par un appareil de détection de faux départs, **sauf si pour une raison quelconque le juge arbitre estime que selon toute évidence l'information fournie par cet appareil est inexacte.**
- Si de l'avis du juge arbitre, des circonstances se produisent au cours d'une réunion qui exigent, en toute justice, qu'une épreuve, **ou toute partie d'une épreuve**, soit disputée à nouveau, il pourra faire recourir la course.
- Il peut autoriser un athlète exclu d'une course pour faux départ à courir sous réserve.

Note : Le juge arbitre des départs ne fait pas partie de l'équipe des départs.



LES BLOCS DE DEPART

- Des blocs de départ seront employés pour toutes les courses d'une distance allant jusqu'à 400m inclus (ainsi que pour le premier parcours du 4x200 m et du 4x400 m) et ne doivent être employés dans aucune autre course. Lorsque les blocs de départ sont en position sur la piste, aucune partie ne doit empiéter sur la ligne de départ ou chevaucher sur un autre couloir.
- Pour les Benjamins et les Benjamines, l'utilisation des blocs de départ est préconisée mais non obligatoire. Sans utilisation de blocs, le départ devra être pris en position accroupie avec 4 appuis au sol.



Les blocs de départ doivent être conformes aux caractéristiques générales suivantes :

- Ils devront être d'une construction absolument rigide et ne devront procurer aucun avantage inéquitable à l'athlète.
- Ils devront être fixés sur la piste par un nombre de clous ou de pointes prévus pour endommager le moins possible la piste. Cette disposition doit permettre d'enlever rapidement et facilement les blocs. Le nombre, l'épaisseur et la longueur des clous ou des pointes dépendent de la nature de la piste. Les points de fixation ne doivent permettre aucun mouvement au moment du départ proprement dit.
- Lorsqu'un athlète emploie ses blocs de départ personnels, ils doivent être conformes aux dispositions des alinéas ci-dessus. Ils peuvent être de n'importe quelle conception ou construction à condition qu'ils ne causent aucune gêne aux autres athlètes.
- Lorsque les blocs de départ sont fournis par le comité organisateur, ils doivent être conformes aux dispositions suivantes :

- Les blocs de départ doivent être constitués par deux plaques contre lesquelles les pieds des athlètes prennent appui dans la position de départ. Les plaques doivent être montées sur un cadre rigide qui ne pourra, en aucune manière, gêner les pieds des athlètes lorsqu'ils quittent les blocs.
 - Les plaques devront être inclinables pour convenir à la position de départ de l'athlète et pourront être plates ou légèrement concaves. La surface des plaques devra être préparée pour convenir aux pointes des chaussures des athlètes, soit en pratiquant des cannelures sur la plaque, soit en la recouvrant d'un matériau approprié permettant l'usage des chaussures à pointes.
 - Le montage des plaques sur un cadre rigide peut-être réglable, mais il ne doit permettre aucun mouvement pendant le départ proprement dit. Dans tous les cas, les plaques doivent être réglables en avant comme en arrière et l'une par rapport à l'autre. Le réglage doit être complété par un système de serrage ou de verrouillage qui pourra être manœuvré facilement et rapidement par l'athlète.
- Dans les compétitions organisées selon la règle 1.1 (a), 'b) et (c), les blocs de départ doivent être reliés à un appareil de contrôle de faux départ approuvé par l'IAAF.
- Le starter et/ou un starter de rappel désigné devront porter les écouteurs qui leur permettront d'entendre clairement le signal acoustique émis lorsque l'appareil détecte un faux départ (c'est-à-dire **lorsque le temps de réaction est inférieur à 100/1000ème de seconde**). Dès que le starter et/ou le starter de rappel désigné entendront le signal acoustique, et si un coup de pistolet a été tiré, ou que l'appareil de départ approuvé a été enclenché, il y aura un rappel et le starter devra immédiatement consulter les temps de réaction sur l'appareil de contrôle de faux départ afin de confirmer quel(s) athlète(s) est (sont) responsable(s) du faux départ. Ce système est vivement recommandé pour toutes compétitions.
- Dans les compétitions organisées selon la règle 1.1 (a), (b), (c), (d) et (e), les athlètes doivent utiliser les blocs de départ fournis par le comité organisateur de la réunion et dans d'autres réunions, sur piste « tous temps », le comité organisateur peut insister sur le fait que seuls soient utilisés les blocs de départ qu'il fournit.



LES LANCEURS



JAVELOT



MARTEAU



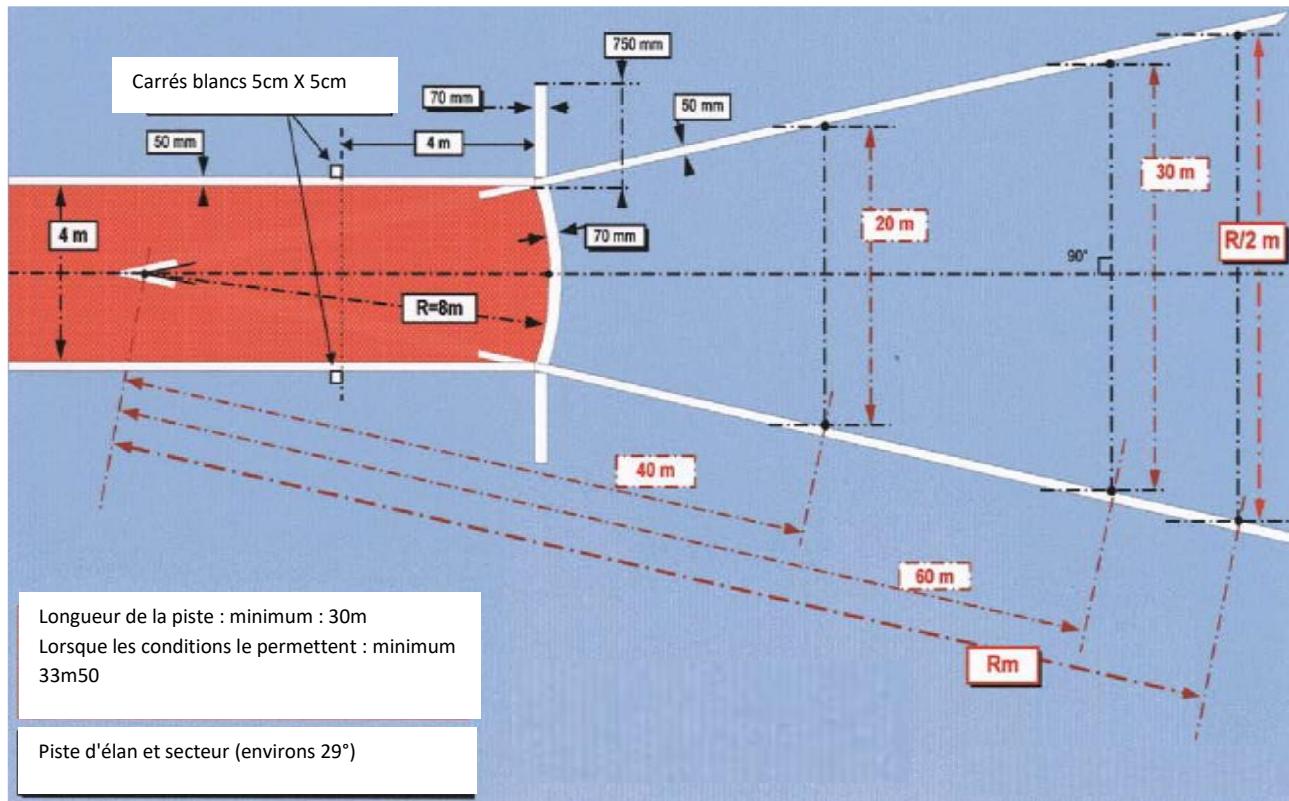
DISQUE



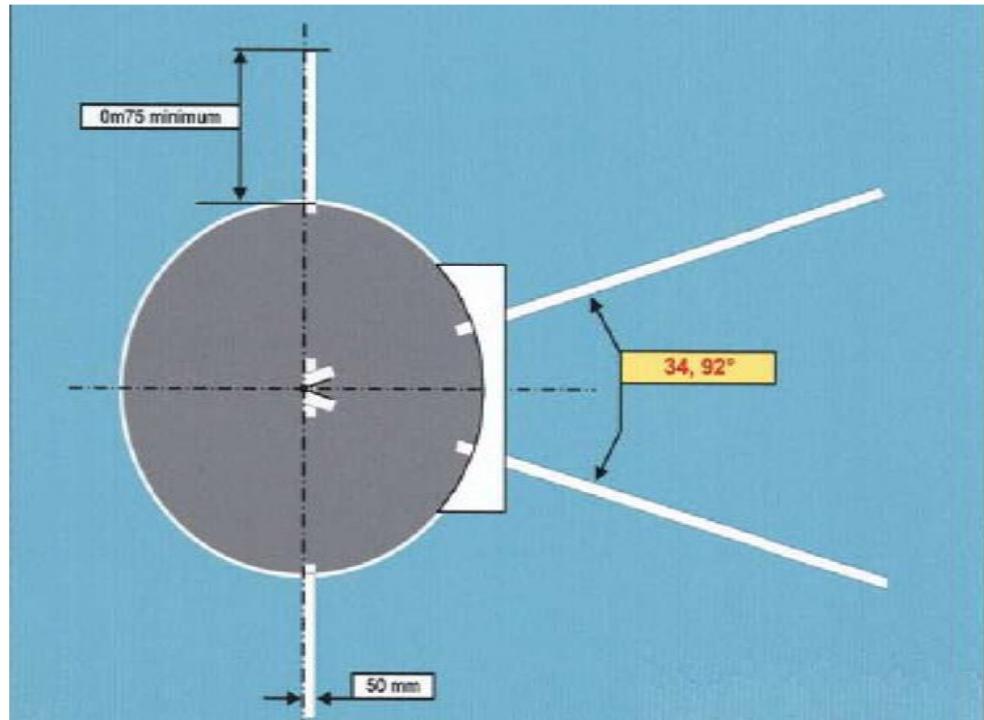
POIDS

LES AIRES DE LANCERS

Javelot

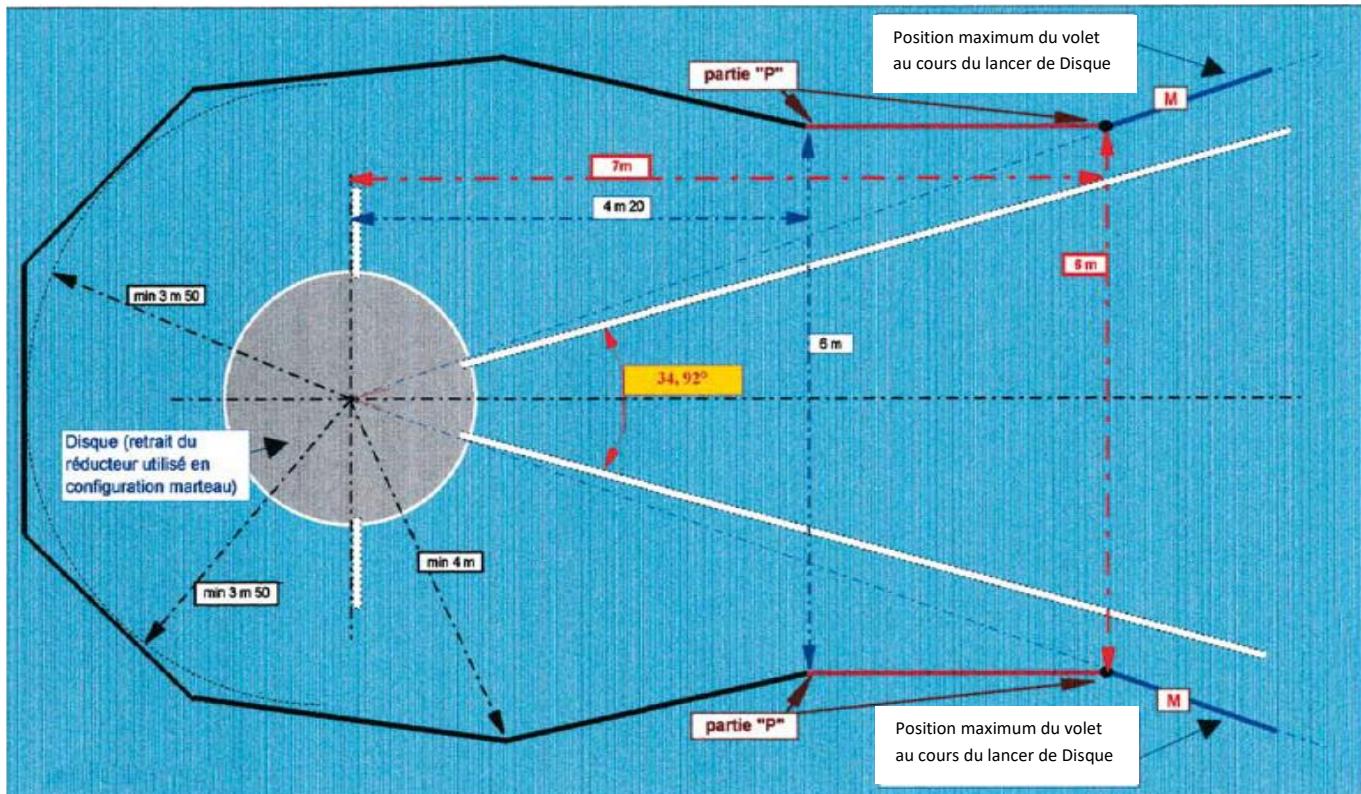


Poids



Diamètre de l'aire de lancer du poids : 2,135 m (identique à l'aire du lancer de marteau)

Disque et Marteau



Cage pouvant servir au lancer du disque et marteau en utilisant un réducteur

- Diamètre de l'aire de lancer du marteau : 2,135 m (identique à l'aire du lancer de poids)
- Diamètre de l'aire de lancer du disque : 2,50 m

FICHE MEMO

CATEGORIES	Poids	Disque	Javelot	Marteau
HOMMES				
BENJAMINS	3 Kg	1 Kg	500 g	3 Kg (1)
MINIMES	4 Kg	1,250 Kg	600 g	4 Kg
CADETS	5 Kg	1,5 Kg	700 g	5 Kg
JUNIORS	6 Kg	1,750 Kg	800 g	6 Kg
SENIORS/ESPOIRS/MASTERS	7,260 Kg	2 Kg	800 g	7,260 Kg
FEMMES				
BENJAMINES	2 Kg	600 g	400 g	2 Kg (1)
MINIMES	3 Kg	800 g	500 g	3 Kg (1)
CADETTE	3 Kg	1 Kg	500 g	3 Kg
JUNIORS	4 Kg	1 Kg	600 g	4 Kg
SENIORS/ESPOIRS/MATERS	4 Kg	1 Kg	600 g	4 Kg

(1) La longueur totale de l'engin peut être réduite à 1 mètre

LE MATERIEL DES JUGES LANCERS

Le matériel :

- Un hectomètre (100m) ou double décamètre (20m) ;
- Un balai ;
- Une fiche ;
- Un chronomètre ;
- Des drapeaux (1 jaune 1 blanc et 1 rouge) ;
- Une manche à air (javelot et disque) ;



LE LANCER DU JAVELOT

Le chef du concours :

- Vérifie l'aire du lancer, le matériel et les engins de lancers.
- Répartit les rôles entre les juges, détermine la validité globale du lancer.
- Etablit le classement du concours.
- Le javelot sera tenu à la corde de prise. Le javelot doit être lancé par-dessus l'épaule ou au-dessus de la partie supérieure du bras utilisé pour le lancer.
- Il ne doit pas être projeté dans un mouvement rotatif.
- Tous les athlètes ont droit à 3 essais. S'il y a plus de 8 athlètes, seuls les 8 meilleurs auront droit à 3 essais supplémentaires à l'issue du 3ème tour, avec l'ordre de passage inverse du classement provisoire.
- Dans les compétitions par équipes et les épreuves combinées, ils ont le même nombre d'essais avec l'ordre tiré au sort sur l'ensemble du concours.
- Les performances enregistrées le seront au cm inférieur.
- Le drapeau blanc ne peut être levé que lorsque l'athlète est sorti correctement de la zone de lancer.
- Un juge chargé de la zone de chute et indiquant si le lancer est valable ou non. Pour ce faire, l'usage d'un type de signal AUTRE que les drapeaux est recommandé.
- L'athlète ne doit pas quitter le lieu du concours sans autorisation.



Les fautes :

- L'essai ne sera valable que si la pointe de la tête métallique touche le sol avant une autre partie du javelot.
- La tête du javelot ne doit pas tomber à l'extérieur du secteur de chute ou sur la ligne.
- Si après qu'il ait commencé le lancer, le concurrent touche avec n'importe quelle partie de son corps le sol à l'extérieur de la piste d'élan y compris les lignes la délimitant.
- Le concurrent n'est pas autorisé à se tourner complètement de manière à diriger le dos vers l'aire de lancement.
- S'il dépasse le temps imparti (1 minute). Un drapeau jaune sera maintenu levé lorsqu'il ne restera plus que 15 secondes, (à compter de l'appel de son nom).
- L'athlète ne doit pas quitter la piste d'élan avant que le javelot ait touché le sol.
- On considère que l'athlète a quitté la piste d'élan quand il a dépassé la ligne fictive qui se trouve à 4m de la bande de 7cm, délimitant la piste d'élan ou qu'il est sorti sur le côté de la piste d'élan.
- L'athlète ne doit pas sortir vers l'avant de l'arc de cercle de la zone d'élan.

LE LANCER DU POIDS

Le chef du concours :

- Vérifie l'aire de lancer (angle de 34,92°), le matériel et les engins de lancers.
- Répartit les rôles entre les juges.
- Détermine la validité globale du lancer.
- Etablit le classement du concours.
- Tous les athlètes ont droit à 3 essais. S'il y a plus de 8 athlètes, seuls les 8 meilleurs auront droit à 3 essais supplémentaires mais dans l'ordre inverse du classement.
- Dans les compétitions par équipes et les épreuves combinées, ils ont le même nombre d'essais avec l'ordre tiré au sort sur la totalité du concours.
- Le drapeau blanc ne peut être levé que lorsque l'athlète est sorti correctement du cercle de lancer.
- Un juge chargé de la zone de chute et indiquant si le lancer est valable ou non. Pour ce faire, l'usage d'un type de signal AUTRE que les drapeaux est recommandé.
- L'athlète ne doit pas quitter le lieu du concours sans autorisation.



Les fautes :

- Le poids n'est pas à proximité du menton.
- Le concurrent touche le sol à l'extérieur du cercle.
- Le concurrent touche le haut du butoir (dessus).
- Le concurrent quitte le cercle par devant la bande blanche qui passe par le centre du cercle ou son prolongement.
- Le poids tombe en dehors du secteur ou sur la ligne (lors de son premier contact avec le sol, l'engin touche la ligne du secteur de chute ou le bord intérieur du butoir).
- Le concurrent dépasse la limite du temps autorisé (1 minute), (à compter de l'appel de son nom) un drapeau jaune sera maintenu levé lorsqu'il ne restera plus que 15 secondes.
- Le concurrent quitte le cercle avant que le poids touche le sol.



LE LANCER DU MARTEAU

Le chef du concours :

- Vérifie l'aire de lancer (angle de 34,92°), le matériel et les engins de lancers.
- Répartit les rôles entre les juges.
- Détermine la validité globale du lancer.
- Etablit le classement du concours.
- Le concurrent doit commencer son jet dans une position stationnaire.
- En position de départ avant les balancements ou rotations, le concurrent est autorisé à déposer la tête du marteau sur le sol à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle.
- Néanmoins, le concurrent peut arrêter ses rotations et recommencer son lancer y compris s'il touche le sol ou le haut du cercle avec le marteau. Et ceci dans le temps imparti.
- Tous les athlètes ont droit à 3 essais. S'il y a plus de 8 athlètes, seuls les 8 meilleurs auront droit à 3 essais supplémentaires mais dans l'ordre inverse du classement.
- Dans les compétitions par équipes ils ont le même nombre d'essais avec l'ordre tiré au sort sur la totalité du concours.
- Les performances enregistrées le seront au cm inférieur.
- Le drapeau blanc ne peut être levé que lorsque l'athlète est sorti correctement du cercle de lancer.
- Un juge chargé de la zone de chute et indiquant si le lancer est valable ou non. Pour ce faire, l'usage d'un type de signal AUTRE que les drapeaux est recommandé.
- L'athlète ne doit pas quitter le lieu du concours sans autorisation.

Les fautes :

- Si après avoir commencé un lancer, le concurrent touche avec une partie quelconque de son corps le haut du cercle ou le sol à l'extérieur.
- Si en quittant le cercle, le concurrent effectue le 1er contact en avant de la ligne qui passe par le centre.
- Si le concurrent sort avant que le marteau ait touché le sol.
- Si la tête du marteau tombe à l'extérieur du secteur ou sur la ligne (lors de son premier contact avec le sol touche la ligne du secteur de chute, bord intérieur).
- S'il dépasse le temps imparti pour lancers (1 minute), un drapeau jaune sera levé lorsqu'il ne restera plus que 15 secondes (à compter l'appel de son nom).



de

LE LANCER DU DISQUE

Le chef du concours :

- Vérifie l'aire de lancer (angle de 34,92°), le matériel et les engins de lancers.
- Répartit les rôles entre les juges.
- Détermine la validité globale du lancer.
- Etablit le classement du concours.
- Le concurrent doit commencer son lancer dans une position stationnaire.
- Tous les athlètes ont droit à 3 essais. S'il y a plus de 8 athlètes, seuls les 8 meilleurs auront droit à 3 essais supplémentaires mais dans l'ordre inverse du classement.
- Dans les compétitions par équipes et les épreuves combinées, ils ont le même nombre d'essais avec l'ordre tiré au sort sur la totalité du concours.
- Les performances enregistrées le seront au cm inférieur.
- Le drapeau blanc ne peut être levé que lorsque l'athlète est sorti correctement du cercle de lancer.
- Un juge chargé de la zone de chute et indiquant si le lancer est valable ou non. Pour ce faire, l'usage d'un type de signal AUTRE que les drapeaux est recommandé.
- L'athlète ne doit pas quitter le lieu du concours sans autorisation.



Les fautes :

- Le concurrent touche le haut du cercle ou le sol à l'extérieur.
- Le concurrent quitte le cercle en avant de la ligne médiane.
- Le disque tombe en dehors du secteur ou sur la ligne (lors de son premier contact avec le sol, l'engin touche la ligne du secteur de chute ou le bord intérieur du butoir).
- Le concurrent quitte le cercle avant que le disque touche le sol.
- Le concurrent dépasse le temps autorisé (1 minute), (à compter de l'appel de son nom), un drapeau jaune sera maintenu levé lorsqu'il ne restera plus que 15 secondes.

CONTACT HORS CERCLE DE LANCER

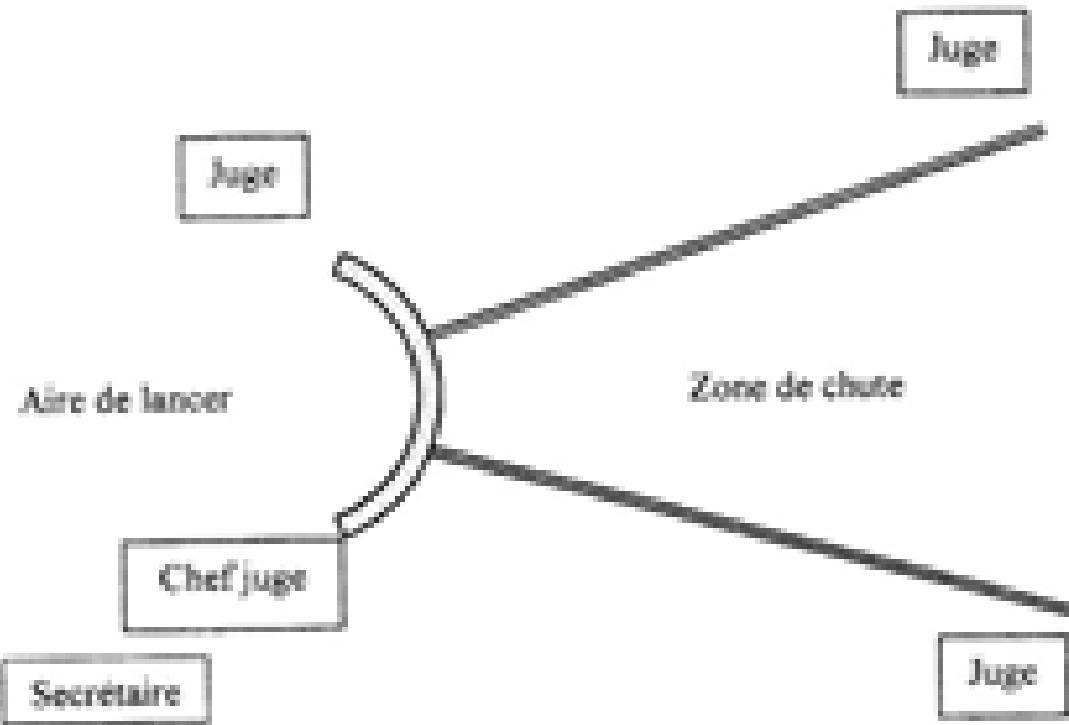
Lors d'un lancer, cela ne sera pas considéré comme une faute si un contact se produit, sans que cela ne fournit une quelconque propulsion pendant le début de la rotation à un point situé derrière la ligne blanche qui est dessinée à l'extérieur du cercle et qui passe en théorie par le centre de celui-ci.



ORGANISATION ET TACHES DU JURY EN LANCERS

- 1) Chef de plateau avec drapeaux blanc et rouge.
- 2) Secrétaire, tenue de la feuille de concours et appel des athlètes.
- 3) juge, (chrono et drapeau jaune) et tenue du ruban de mesurage.
- 4) juge, réception côté gauche: fiche et tenue du ruban de mesurage.
- 5) juge, réception côté droit.
- 6) Juge, panneau information.

Les membres du jury devront toujours se placer de façon à ne pas gêner les athlètes.



FICHE RESULTATS LANCERS

Essai correct et mesuré (drapeau blanc) : inscrire la performance

Essai nul (drapeau rouge) : mettre un X

Essai non tenté (impasse) : mettre un –

Exemple : concours de lancer de javelot lors du challenge Equip'Athlé

Ord	Dos,	Athlète	Cat,	C.	Essai (Echec = X impasse = -)					Perf.	Place
					1er	2ème	3ème	4ème			
1	127	Daniella	CAF	AA	42,07	41,95	42,15	X	42,15	3	
2	106	Amélie	CAF	BB	X	X	41,52	41,86	41,86	4	
3	248	Pauline	CAF	CC	-	41,62	X	41,22	41,62	5	
4	59	Martine	CAF	DD	42,87	42,12	42,58	42,81	42,87	2	
5	163	Justine	CAF	EE	42,02	42,87	42,83	42,06	42,87	1	

ANGLE DE TRAÇAGE DES LANCERS

Poids – Disque - Marteau

	A	B	C
Distance de mesure	Distance écart	Calcul distance	
sur bandes de secteur	Des bandes de secteur	sur bissectrice angle	
1 [Ox]	[xy]	34,92° (34°55')	
2 20	12	19,0788	
3 30	18	28,6182	
4 40	24	38,1576	
5 50	30	47,697	
6 60	36	57,2364	
7 70	42	66,7757	
8 80	48	76,3151	

$$C = \text{racine de } [A^2 - (B/2)^2]$$

Note : sur le schéma ci-contre

A partir du point central O du cercle :

- tirer une ligne bissectrice (C) jusqu'à 19,0787m
- tracer deux droites (A) et (B) sur une longueur de 20m,
- l'écart à 20m, entre (A) et (B) sera de 12m
(soit 6m + 6m de part et d'autre de la bissectrice)
secteur bords intérieurs [xy]
- l'angle ainsi obtenu est de 34,92° ou 34°55'

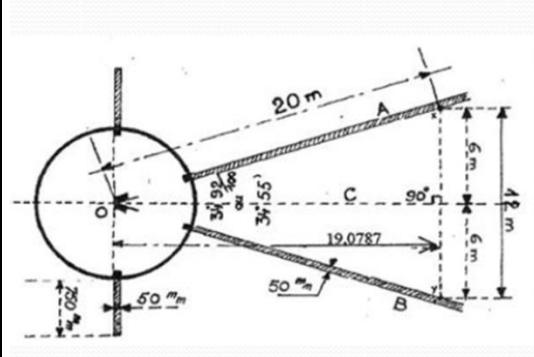
NOTA :

pour 10 m en plus sur (A) et (B), l'écart est de : 6 m en plus

exemple : l'écart à 30 m sera de 18 m

l'écart à 40 m sera de 24 m

l'écart à 50 m sera de 30 m



LES FÉES SAUTS



SAUTS HORIZONTAUX ET VERTICAUX

Les sauts horizontaux :

- La longueur
- Le triple saut

Les sauts verticaux :

- La hauteur
- La perche



LE MATERIEL DES JUGES SAUTS

Le matériel :

- Un décamètre (10m) pour la longueur, ou double décamètre (20m) pour le triple saut ou la toise pour la hauteur et la perche ;
- Une barre de saut pour la hauteur et la perche ;
- La plasticine pour la longueur et le triple saut ;
- Un balai pour les sauts horizontaux ;
- Un râteau pour les sauts horizontaux ;
- Une fiche pour les sauts horizontaux ;
- Un anémomètre pour les sauts horizontaux ;
- Un chronomètre ;
- Des drapeaux (1 jaune, 1 blanc et 1 rouge) ;
- Une manche à air.

LES SAUTS HORIZONTAUX

Le chef du concours :

- Vérifie les installations (zone de chute, sable, humidité, planche d'appel, plasticine) et le matériel.
- En championnat individuel, tous les athlètes ont droit à 3 essais, s'il y a plus de 8 athlètes, seuls les 8 meilleurs auront droit à 3 essais supplémentaires avec ordre de passage inverse du classement.
- Dans les compétitions par équipes et les épreuves combinées, ils ont le même nombre d'essais avec l'ordre tiré au sort sur la totalité du concours.
- Le mesurage se fait lorsque l'athlète est sorti de la zone de réception.
- L'athlète ne doit pas quitter le lieu du concours sans autorisation.

Particularité pour le triple saut

- Même règlement que la longueur avec en plus, une particularité : le saut s'effectuera de telle sorte que le concurrent retombe, à la réception du cloche-pied, sur le pied avec lequel il a pris son premier appel.

Exemple : droit, droit, gauche ; ou gauche, gauche, droit



Les fautes :

- Touche le sol , en prenant son appel , au-delà de la ligne d'appel avec une partie quelconque de son corps (marque sur la plasticine).
- S'il touche le sol entre la ligne d'appel et la zone de réception ou effectue un saut en culbute quelle qu'en soit la nature, pendant la course d'élan ou le saut lui-même.
- S'il prend appel en dehors des extrémités latérales de la planche d'appel.
- Si en tombant, il touche le sol en dehors de la zone de chute, plus près de la ligne d'appel que la marque la plus proche faite dans la zone de chute.
- Lorsqu'il quitte la zone de réception, son premier contact avec le sol à l'extérieur de celle-ci est plus près de la ligne d'appel que la marque la plus proche faite dans le sable en retombant y compris une éventuelle marque laissée à l'intérieur de la zone de réception suite à une perte d'équilibre en retombant et qui serait plus proche de la ligne d'appel par rapport à la marque initiale.
- Le concurrent dépasse le temps autorisé (1 minute), à compter de l'appel de son nom, un drapeau jaune sera maintenu levé lorsqu'il ne restera plus que 15 secondes.
- Après avoir pris son appel, mais avant son premier contact avec la zone de réception, il touche la piste d'élan ou le sol à l'extérieur de la piste d'élan ou à l'extérieur de la zone de réception.



LE SAUT A LA PERCHE

Le chef du concours :

- Vérifie l'ensemble du matériel, le traçage du point zéro (ligne de 1 cm passant par le haut du bac d'appel et les points zéros des montants).
- Les perches sont la propriété des athlètes et aucun athlète ne peut utiliser une perche sans l'autorisation de son propriétaire.
- S'il ne reste qu'un seul athlète, il a le droit de demander la hauteur de barre qu'il désire tenter.
- Les hauteurs de barre sont mesurées à chaque nouvelle montée et si un athlète tombe sur la barre, on effectue une vérification.
- Une vérification est effectuée avant chaque tentative de record.
- Un athlète peut s'abstenir de sauter à une hauteur. S'il s'abstient au 1er essai d'une hauteur, il n'aura pas le droit d'effectuer le 2ème et le 3ème essai à cette hauteur.
- Un athlète est éliminé après 3 échecs successifs.
- Le chronométreur déclenche son chrono, après que les poteaux aient été placés à la distance demandée par l'athlète et celui-ci appelé, (à compter de l'appel de son nom). Un drapeau jaune sera maintenu levé lorsqu'il ne restera plus que 15 secondes.
- Le drapeau blanc est levé si le saut est correct, s'il y a faute s'est le drapeau rouge.
- L'athlète ne doit pas quitter le lieu du concours sans autorisation.
- Met en place les marques appropriées respectant la sécurité pour indiquer les distances à côté de la piste d'élan tous les 0,5m entre les points de 2,50m et 5m de la ligne zéro et tous les mètres entre 5m et 18m

Les fautes :

- La barre tombe, touchée par le concurrent ou par sa perche,
- Au cours du saut, la main inférieure est passée au-dessus de la main supérieure ou s'il déplace la main supérieure vers le haut de la perche
- Le sauteur, ayant manqué son appel, touche avec une partie de son corps ou avec sa perche, le sol ou le matelas de réception au-delà du plan vertical passant par la partie supérieure du bac d'appel.
- Le temps imparti au sauteur est écoulé avant que celui-ci ne s'élance (1 min) et (3 min) si deux essais consécutifs.
- Lorsqu'il ne reste plus que 2 ou 3 concurrents, le temps doit être porté à (2 min). Quand il ne reste plus qu'un seul concurrent, ce temps sera porté à (5 min)
- Dans le cas du saut en hauteur et du saut à la perche, si un athlète n'est pas présent quand tous les autres athlètes qui sont présents ont terminé la compétition, le juge arbitre considérera qu'il a abandonné la compétition, dès que la période de temps autorisée pour l'essai sera écoulée.



LE SAUT EN HAUTEUR

Le chef du concours :

- Vérifie le matériel, poteaux placés 10 cm devant le matelas de réception, ainsi que les repères des athlètes (ruban adhésif ou marques).
- Une ligne blanche d'une largeur de 5 cm sera tracée (avec du ruban adhésif ou un autre matériel similaire) entre les points se situant à 3 m à l'extérieur de chaque montant, ...Le bord le plus proche de la ligne le long du plan vertical passant par le bord le plus proche de la barre transversale.
- Une manche à air sera placée à l'arrière du tapis de réception.
- La barre transversale se composera de trois parties – la barre circulaire et deux extrémités, chacune de 30-35 mm de largeur et de 15-20 cm de longueur, permettant la pose de la barre sur les supports des montants. Ces extrémités devront avoir une section semi circulaire et seront dures et lisses.
- Un athlète est éliminé quand il a 3 échecs successifs. Lorsqu'il ne reste qu'un seul athlète, il a le droit de demander la hauteur de barre qu'il désire tenter.
- Une vérification est effectuée avant chaque tentative de record.
- On ne peut revenir à une hauteur inférieure durant le concours (sauf pour le barrage).
- Lorsqu'un athlète doit effectuer 2 essais consécutifs, le temps accordé est de 2min.

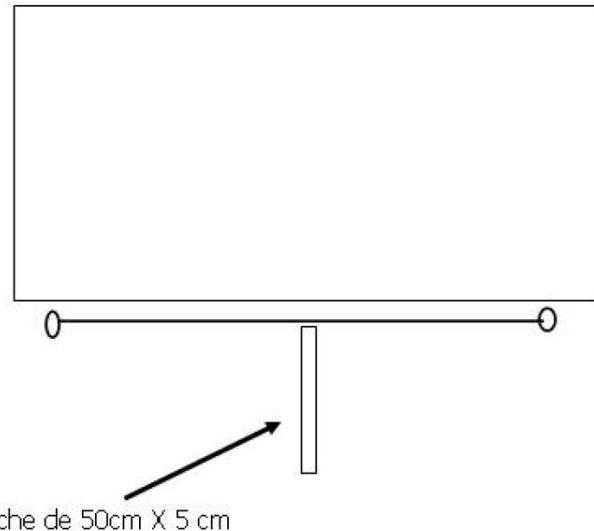


Les fautes :

- Le concurrent fait tomber la barre.
- Le concurrent touche le sol y compris la zone de réception au-delà du plan vertical passant par le bord le plus proche de la barre transversale, que ce soit entre les montants ou à l'extérieur de ceux-ci, avec une partie quelconque de son corps, sans avoir préalablement franchi la barre.
- Le concurrent dépasse le temps imparti (1 min), pour effectuer son essai, (à compter de l'appel de son nom). (1 min 30) s'il ne reste que 2 ou 3 concurrents et (3 min) s'il ne reste qu'un concurrent). Essais consécutifs (2 min).
- Dans le cas du saut en hauteur et du saut à la perche, si un athlète n'est pas présent quand tous les autres athlètes qui sont présents ont terminé la compétition, le juge arbitre considérera qu'il a abandonné la compétition, dès que la période de temps autorisée pour l'essai sera écoulée.

Particularité pour les benjamins :

- La zone d'impulsion est située avant la ligne blanche.
- Il y a faute si l'athlète prend son impulsion au-delà de la ligne blanche et franchit le plan du bord le plus proche des montants.



LE BARRAGE

Pour le saut en hauteur et le saut à la perche, lors d'un championnat individuel, en cas d'ex aequo à la première place, un barrage est nécessaire.

- Le saut de barrage commence à la hauteur qui suit la dernière hauteur franchie par les athlètes concernés. Si aucune décision n'intervient pour cet essai, la barre sera montée si les concurrents ex æquo franchissent la barre. Elle sera baissée dans le cas contraire, de **2 cm à la hauteur** (et de **5 cm à la perche**).
- A partir de ce moment, les concurrents concernés effectueront un essai à chaque hauteur jusqu'à ce qu'ils se départagent.
- **C'est la meilleure performance réalisée, soit pendant le concours, soit pendant le barrage, qui sera prise en compte comme résultat du concours.**

FICHE RESULTATS SAUTS HORIZONTAUX

- Essai correct et mesuré (drapeau blanc): inscrire la performance
- Essai nul (drapeau rouge) : mettre un X
- Essai non tenté (impasse) : mettre un –

Exemple : concours de saut en longueur

				Essai (Echec = X impasse = -)							
Ord	Dos, Athlète	Cat,	Club	1er	2ème	3ème	4ème	Perf.	Place		
1	127 Daniella	CAF	AAA	5,07	4,95	5,15	X	5,15	3		
2	106 Amélie	CAF	BBB	X	X	4,52	4,86	4,86	4		
3	248 Pauline	CAF	CCC	-	4,62	X	4,22	4,62	5		
4	59 Martine	CAF	DDD	5,87	5,12	5,58	5,81	5,87	2		
5	163 Justine	CAF	EEE	5,02	5,87	5,83	5,06	5,87	1		

FICHE RESULTATS SAUTS VERTICAUX

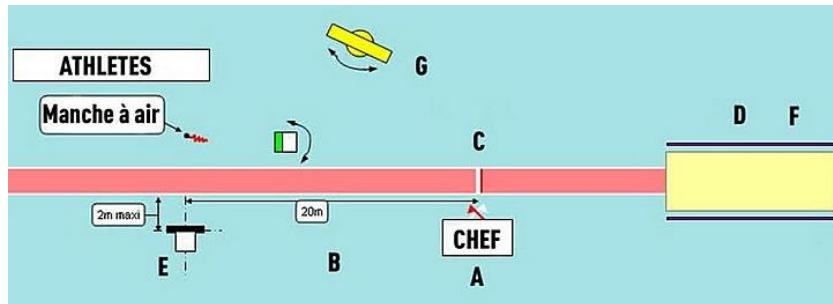
- Essai réussi (drapeau blanc): mettre un O
- Essai nul (drapeau rouge) : mettre un X
- Essai non tenté (impasse) : mettre un –

Exemple : concours de saut à la perche

				Hauteur de barre (- :Non tenté) (O :Réussi) (X :Echec)										
Ord	Dos	Athlète	cat	Club	460	465	470	475	480	Echecs	Perf	Place		
1	127	Sébastien	JU	AAA	O	O	O	XO	XXX	2	4,75	3		
2	106	Michel	JU	BBB	XXO	XO	XO	O	XXX	1	4	4,75	2	
3	248	Paul	JU	CCC	-	O	-	O	XXX	1	0	4,75	1	
4	59	Abdaka	JU	DDD	O	XXX					4,60	4		

ORGANISATION ET TACHES DU JURY EN SAUTS HORIZONTAUX

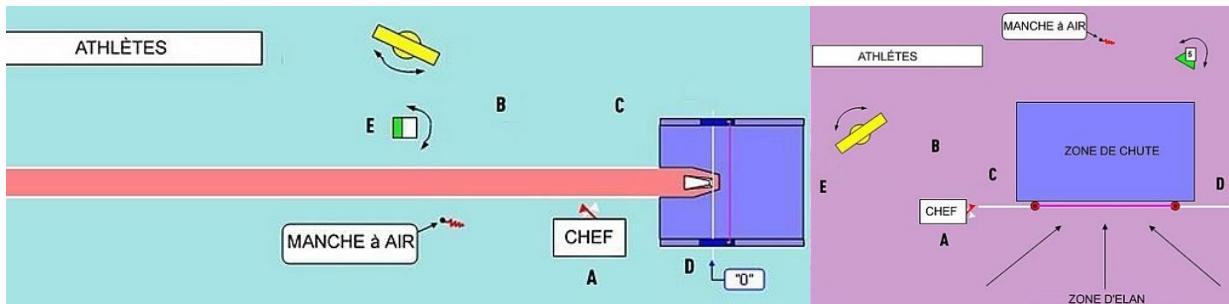
- A) Chef de plateau contrôle le déroulement du concours et valide ou non les essais avec drapeaux blanc ou rouge.
- B) Secrétaire, tenue de la feuille de concours.
- C) Juge, (chrono et drapeau jaune) et tenue du ruban de mesurage.
- D) Juge, réception et tenue de la fiche et du ruban de mesurage.
- E) juge, préposé à l'anémomètre et appel des athlètes.
- F) juge, préposé au ratissage.
- G) Juge, panneau information.



Les membres du jury devront toujours se placer de façon à ne pas gêner les athlètes.

ORGANISATION ET TACHES DU JURY EN SAUTS VERTICAUX

- A) Chef de plateau contrôle le déroulement du concours et valide ou non les essais avec drapeaux blanc ou rouge.
- B) Secrétaire, tenue de la feuille de concours et appel des athlètes.
- C) Juge, (chrono et drapeau jaune) et tenue de la toise.
- D) Juge, remise de la barre sur les taquets.
- D) Juge, remise de la barre sur les taquets.
- E) Juge, panneau information.



Les membres du jury devront toujours se placer de façon à ne pas gêner les athlètes.

DIVERS



ABREVIATIONS INTERNATIONALES

- Abandon **DNF** Did Not Finish
- Non partant **DNS** Did Not Start
- Non classé **NM** No mark
- Disqualifié **DQ** Disqualified

VALIDATION DES ESSAIS

Le juge ne lèvera pas un drapeau blanc pour indiquer si un essai est valable avant que cet essai ne soit achevé. Le juge peut réexaminer une décision s'il croit qu'il a brandi le mauvais drapeau.



JUGE-ARBITRE CONCOURS

Le juge arbitre concours, ou juge arbitre lancers ou juge arbitre sauts

- Il a autorité sur l'ensemble de la réunion dans l'application des règlements, il se fait si besoin le conciliateur entre le jury et les athlètes.
- Dans un concours, si un athlète proteste verbalement et immédiatement à propos d'un essai jugé comme faute, le juge arbitre de l'épreuve peut, à sa discrétion, ordonner que l'essai soit mesuré et le résultat enregistré, afin de sauvegarder les droits de tous ceux qui sont concernés.
- Il supervise le bon déroulement de toutes les épreuves et fait respecter les montées de barres (hauteur, perche).
- Il contrôle l'exactitude de la performance en cas de record.
- Il contrôle les résultats (éventuellement) des concours.
- Il peut disqualifier (comportement antisportif d'un athlète).



ÉPREUVES COMBINÉES

- Chaque athlète sera crédité de points à chacune de ses épreuves selon la table de cotation officielle.
- Le juge arbitre devra annoncer aux athlètes leurs points séparément pour chaque épreuve, ainsi que le total cumulé des épreuves.

Comment résoudre l'ex-aequo ?

- Si deux ou plusieurs athlètes obtiennent un nombre égal de points pour une place quelle qu'elle soit dans une compétition, cela sera considéré comme étant Ex Aequo.

Règlement spécial pour les épreuves combinées

- Montées de barre : de 3 en 3 cm à la hauteur et de 10 en 10 cm à la perche.
- Seulement 3 essais au saut en longueur et dans les lancers.
- Un seul faux départ sera toléré sans la disqualification du ou des athlètes ayant provoqué le faux départ. Tout athlète responsable de faux départ supplémentaire dans la course sera disqualifié pour cette course.

Homologation des records

- La vitesse moyenne des vents mesurée ne doit pas dépasser 2 m/s.

Temps imparti aux athlètes

- Perche (1 minute) Hauteur, Longueur, Triple Saut, Lancers (1 minute).
- Perche à partir du moment où les montants ont été placés selon le désir du concurrent et à l'appel de son nom. Aucun délai additionnel pour des ajustements complémentaires.
- Lorsqu'il ne reste que 2 ou 3 concurrents en compétition : Hauteur (1 minute 30), Perche (2 minutes), autres épreuves (1 minute).
- Lorsqu'il ne reste qu'un seul concurrent : Hauteur (2 minutes), Perche (3 minutes).
- Durant la compétition, si un athlète doit effectuer des sauts consécutifs, il lui sera accordé (2 minutes) à la Hauteur et autre concours sauf à la Perche (3 minutes).

Il doit y avoir 30 minutes de repos entre deux épreuves consécutives.

Après la dernière épreuve du premier jour et la première épreuve du deuxième jour, il doit y avoir 10 heures.

- Les athlètes concourent en groupes tel qu'il en a été décidé par le juge arbitre.
- Lors de la dernière épreuve d'une compétition d'épreuves combinées, les séries devraient être composées de telle sorte que l'une d'entre elles regroupe les athlètes les mieux placés après l'avant dernière épreuve.



Saison Hivernale

- **Pentathlon** : (une journée) Cadets Hommes.
60 m haies, longueur, poids, *hauteur* (en France), perche, 1000 m.
- **Heptathlon** : (2 journées) Hommes J.E.S.
1^{er} jour : 60 m, longueur, poids, hauteur.
2^{ème} jour : 60 m haies, perche, 1000 m.
- **Tétrathlon** : (1 journée) Cadettes Femmes.
60 m haies, hauteur, poids, 800 m.
- **Pentathlon** : (1 journée) Femmes J.E.S.
60 m haies, hauteur, poids, longueur, 800 m.



Saison estivale

- **Décathlon** :
C.J. E. S. – Hommes (en cadets inversion possible * **)
1^{er} jour : 100 m - Longueur - *Poids - **Hauteur – 400 m.
2^{ème} jour : 110 m haies - Disque - **Perche - *Javelot - 1 500 m.
- Cadets Hommes**
1^{er} jour : 100m -Longueur -*Poids -**Hauteur (inversion possible * **) 400 m.
2^{ème} jour : 110 haies - Disque - **Perche - *Javelot - 1 500 m.
- J. E. S. – Femmes**
1^{er} jour : 100 m - Disque - Perche - Javelot – 400 m.
2^{ème} jour : 100 m haies - Longueur - Poids - Hauteur - 1 500 m.

- **Heptathlon** :
C. J. E. S. – Femmes (en cadettes inversion possible * **longueur – hauteur et poids – javelot)
1^{er} jour : 100m haies - *Hauteur - **Poids – 200 m.
2^{ème} jour : *Longueur - **Javelot – 800 m.

Minimes filles
1^{er} jour : 80 m haies - longueur - Javelot - 100 m.
2^{ème} jour : - hauteur - poids - 1 000 m.

- **Octathlon** :
Minimes Hommes
1^{er} jour : 100 m haies - Poids – Perche – Javelot.
2^{ème} jour : 100 m - Hauteur - Disque - 1 000 m.



Hexathlon :(au plan local et départemental)

Minimes Hommes
1^{er} jour : 100 haies - Javelot – Perche.
2^{ème} jour : Longueur - Poids - 1 000 m.

Minimes Filles (Hauteur et Longueur peuvent être inversées) :
1^{er} jour : 80 haies - Longueur – Javelot.
2^{ème} jour : Hauteur - Poids - 1 000 m.



L'ANÉMOMÉTREUR

- La vitesse du vent est mesurée en m/s, transcrise au dixième du mètre par seconde supérieur dans la direction positive (attention aux valeurs négatives).



Exemple :

- -2,03 sera -2,0
- +2,03 sera +2,1
- +1,46 sera +1,5
- -1,46 sera -1,4

La hauteur de l'anémomètre est dans tous les cas de 1m22.

Concours de longueur :

Ord	Dos,	Athlète	Cat,	Club	Essai (Echec = X impasse = -)				Perf.	Place
					1er	2ème	3ème	4ème		
1	127	Daniella	CAF	AAA	+0,2	-1,1	-1,6	+2,5		
2	106	Amélie	CAF	BBB	+3,0	+1,2	+0,6	+1,7		
3	248	Pauline	CAF	CCC	-0,3	-----	-0,9	+1,1		
4	59	Martine	CAF	DDD	+1,4	+0,1	+0,5	+0		
5	163	Justine	CAF	EEE	-0,1	+0	+2,5	+0,8		

Homologation d'un record :

- **En épreuve individuelle, la vitesse du vent ne doit pas dépasser 2 m/s.**
Si pour des raisons matérielles l'anémomètre doit être placé dans le sens négatif de la course, il convient d'inverser la lecture : le plus devient le moins et le moins devient le plus.



Ne pas appliquer si l'appareil assure automatiquement les conversions
Explications : si l'appareil est dans le sens contraire et qu'il enregistre un vent de -2.01 il va faire automatiquement la conversion de -2.0 **alors que réellement il est de + 2.01 soit 2.1 donc pas de record.**

• **En épreuves combinées, pour l'homologation de records d'épreuves combinées, dans les épreuves où la vitesse du vent est mesurée la vitesse moyenne de la somme ces vitesses ne doit pas excéder 2 m/s.**
En concours, la vitesse du vent considérée est celle de l'essai dont la performance est cotée.

Exemple :

Si l'on prend les vitesses du 100 m (+ 4,6), de la longueur (+ 2,3) et du 110 m haies (-1,4), divisé par trois

$$= (+4,6+2,3-1,4)/3$$

$$= 5,5/3$$

$$= 1,83 \text{ soit } + 1,9 \text{ m/s.}$$

Le record dans ce cas pourra être homologué.

FICHE MEMO

Epreuves	Emplacements	Durée	Déclenchement à partir de:
100m	50 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	10"	A la flamme du pistolet
100m Haies	50 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	13"	A la flamme du pistolet
110m Haies	50 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	13"	A la flamme du pistolet
200m	50 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	10"	Lorsque le 1 ^{er} athlète rentre dans la ligne droite
200m Haies	50 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	13"	Lorsque le 1 ^{er} athlète rentre dans la ligne droite
50 m	25 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	5"	A la flamme du pistolet
50m Haies	25 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	5"	A la flamme du pistolet
80m Haies	50 m ligne d'arrivée et 2 m maxi du 1er couloir	13"	A la flamme du pistolet
Longueur	20 m de la planche d'appel et 2 m maxi du couloir	5"	40 m de la planche d'appel ou quand l'athlète part
Triple saut	20 m de la planche d'appel et 2 m maxi du couloir	5"	35 m de la planche d'appel ou quand l'athlète part

TEMPS IMPARTI DANS LES CONCOURS

Dans les compétitions par équipes (telles que les interclubs) durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser (30") sur l'ensemble des concours (sauf perche 1min).

Nb d'athlètes en compétition	Epreuves individuelles			Epreuves combinées		
	Hauteur	Perche	Autres	Hauteur	Perche	Autres
Plus de trois athlètes	30"	1'	30"	30"	1'	30"
deux ou trois athlètes	1'30	2'	1'	1'30	2'	1'
un athlète	3'	5'		2'	3'	2'
essais consécutifs	2'	3'	2'	2'	3'	2'

Il faut toutefois noter qu'un sauteur vertical seul dans son concours, qui s'attaque à un record (national, continental, du monde, du meeting ou du championnat) se verra attribuer une minute supplémentaire : quatre au lieu de trois pour la hauteur, six au lieu de cinq pour la perche.

CONCOURS A 8 ATHLETES

Lorsqu'il y a huit athlètes ou moins, chacun d'eux aura droit à six essais. Si au moins deux athlètes n'ont pas réussi à réaliser un essai valable pendant les trois premiers tours, dans les tours suivant ces mêmes athlètes ayant échoué concourront avant ceux qui ont réalisé des essais valables, dans le même ordre les uns par rapport aux autres que celui déterminé par le tirage au sort initial.



ORDRE DE PASSAGE

- Lorsqu'un athlète participe à plusieurs épreuves en même temps, il sera autorisé à changer son ordre de passage. Toutefois, si par la suite un athlète n'est pas présent pour un essai quel qu'il soit, il sera considéré comme y renonçant, dès que la période de temps autorisé pour l'essai sera écoulée.
- Si un athlète par sa propre décision fait un essai dans un ordre différent de celui déterminé précédemment le résultat de l'essai (valable ou faute) sera enregistré et cela entraînera un avertissement pour l'athlète (carton disciplinaire du juge arbitre).

ESSAIS DIFFÉRÉS

Inscriptions simultanées

- Si un concurrent est inscrit à la fois dans une course et dans un concours, ou dans plusieurs concours se déroulant simultanément, le juge-arbitre compétent pourra autoriser ce concurrent, pour un essai à chaque tour, ou pour chaque essai au saut en hauteur et au saut à la perche, à effectuer son essai dans un ordre différent de ce qui avait été fixé par le tirage au sort avant le début de l'épreuve.
- Toutefois, si par la suite un athlète n'est pas présent pour cet essai, il sera considéré comme y renonçant, dès que la période de temps autorisé pour l'essai sera écoulée,
- A une hauteur donnée (perche et hauteur) si un concurrent renonce au premier essai, il n'aura pas le droit aux essais ultérieurs à cette même hauteur.
- A l'exception du saut en hauteur et du saut à la perche, aucun concurrent n'est autorisé à avoir plus d'un essai différé pour un tour quelconque de la compétition.
- Dans les compétitions comportant plus de 3 essais, l'athlète ne sera pas autorisé à faire un essai différé dans le tour final (6).

DÉLAIS AUTORISÉS

Délais autorisés

- Dans une épreuve de concours, tout concurrent tardant sans raison lors d'un essai, sera susceptible de se voir refuser le dit essai, qui sera enregistré.
- Si après l'appel de son nom un athlète décide de ne pas tenter l'essai, cela sera considéré comme une faute dès lors que la période de temps accordé pour l'essai sera écoulée.



ABSENCE DURANT L'ÉPREUVE

Absence durant l'épreuve

- Dans les concours un concurrent peut quitter la zone même de l'épreuve pendant le déroulement de celle-ci mais avec l'autorisation du chef de concours, et accompagné par un juge.
- Les courses sont prioritaires sur les concours, les athlètes inscrits sur une course se disputant durant leur concours doivent prévenir le chef de plateau au début du concours et avant leur départ pour la course.

MANCHE A AIR

Une manche à air devrait être installée à un endroit approprié dans toutes les épreuves de saut, de lancer du disque et du javelot, pour indiquer à l'athlète la direction et la force approximatives du vent.



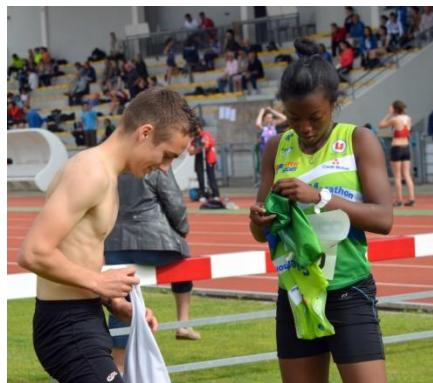
AIDE NON AUTORISEE

- Ce qui suit devrait être considéré comme une **aide non autorisée** : La possession ou l'utilisation sur le terrain de caméscope, tablette, radio, lecteur de cassettes ou de CD, téléphone portable ou tout appareil similaire.
- Tout athlète donnant ou recevant des conseils de toute personne dans l'aire de compétition durant une épreuve devra être averti par le juge arbitre et informé qu'en cas de récidive, il se verra disqualifié de cette épreuve. Toute performance accomplie jusqu'à ce moment ne sera dès lors pas prise en compte.
- Le juge arbitre compétent a également le pouvoir d'avertir, d'exclure toute personne qui n'est pas en compétition mais qui est identifiée et qui est présente dans la zone de compétition et se comporte de manière antisportive ou inconvenante ou fournit l'aide aux athlètes. Une telle disqualification empêchera un athlète de participer à toutes les autres épreuves.
- **Ce qui n'est pas** considéré comme une aide interdite : une communication entre un athlète et son entraîneur qui ne se trouve pas dans la zone de compétition.



LA TENUE

- Dans toutes les compétitions officielles et les championnats, les participants porteront la tenue de leur équipe nationale ou de leur club, officiellement approuvée par leur organisme national dirigeant. (**Les athlètes doivent porter la même couleur à l'avant et à l'arrière du maillot.**)
- Un athlète peut courir pieds nus.
- Les dossards doivent être tenus par 4 épingle et la publicité ne doit pas être masquée.



LES QUALIFICATIONS

Les concours : (compétition de qualification)

- Un tour de qualification aura lieu dans les concours où le nombre d'athlètes est trop élevé pour que la compétition se déroule de façon satisfaisante en un seul tour (finale).
- Quand un tour de qualification est organisé, tous les athlètes doivent y participer pour se qualifier. Les performances réalisées en tour de qualification ne seront pas prises en compte pour la compétition proprement dite.
- Les athlètes seront répartis en deux ou plusieurs groupes. A moins que les installations ne permettent aux groupes de se dérouler en même temps et dans les mêmes conditions, chaque groupe devra commencer la compétition dès que le groupe précédent laura terminée.
- Il est recommandé que, lorsqu'une réunion se déroule sur plus de trois jours, un jour de repos soit réservé entre les compétitions de qualification et les finales pour les sauts verticaux.
- Les conditions de qualification, la performance de qualification et le nombre d'athlètes dans la finale, seront décidées par le(s) délégué(s) technique(s) ou par le comité d'organisation.
- Pour des réunions organisées selon les articles 12.1 (a), (b) et(c), il devrait y avoir au moins 12 athlètes participant à la finale.
- Dans un concours de qualification, à l'exception du saut en hauteur et du saut à la perche, chaque athlète aura droit à trois essais.
- Une fois qu'un athlète aura réussi la performance de qualification, il ne continuera pas le concours de qualification.

Document réalisé par Jérémie BONTEMPS
Membre de la Commission Régionale des Formations
Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme
Mail : bontempsjeremy@orange.fr

Nom : _____

Prénom : _____

Licence : _____

Club : _____

1^{ère} PRATIQUE

Date : _____ **Lieu :** _____

Compétition : _____

Niveau : Départemental Régional Inter-régional National

Poste :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Juge des courses | <input type="checkbox"/> Juge des départs | <input type="checkbox"/> Juge général |
| <input type="checkbox"/> Juge des lancers | <input type="checkbox"/> Chronométreur manuel | <input type="checkbox"/> Juge de marche |
| <input type="checkbox"/> Juge des sauts | <input type="checkbox"/> Juge photo arrivée | <input type="checkbox"/> Secrétaire informatique |

Evaluation des compétences : acquis en cours d'acquisition non acquis

Chef de plateau :

Juge Arbitre :

Nom/Prénom : _____

Signature :

2^{ème} PRATIQUE

Date : _____ **Lieu :** _____

Compétition : _____

Niveau : Départemental Régional Inter-régional National

Poste :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Juge des courses | <input type="checkbox"/> Juge des départs | <input type="checkbox"/> Juge général |
| <input type="checkbox"/> Juge des lancers | <input type="checkbox"/> Chronométreur manuel | <input type="checkbox"/> Juge de marche |
| <input type="checkbox"/> Juge des sauts | <input type="checkbox"/> Juge photo arrivée | <input type="checkbox"/> Secrétaire informatique |

Evaluation des compétences : acquis en cours d'acquisition non acquis

Chef de plateau :

Juge Arbitre :

Nom/Prénom : _____

Signature :

3^{ème} PRATIQUE

Date : _____ Lieu : _____

Compétition : _____

Niveau : Départemental Régional Inter-régional National

Poste :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Juge des courses | <input type="checkbox"/> Juge des départs | <input type="checkbox"/> Juge général |
| <input type="checkbox"/> Juge des lancers | <input type="checkbox"/> Chronométreur manuel | <input type="checkbox"/> Juge de marche |
| <input type="checkbox"/> Juge des sauts | <input type="checkbox"/> Juge photo arrivée | <input type="checkbox"/> Secrétaire informatique |

Evaluation des compétences : acquis en cours d'acquisition non acquis

Chef de plateau :

Juge Arbitre :

Nom/Prénom : _____

Signature :

4^{ème} PRATIQUE

Date : _____ Lieu : _____

Compétition : _____

Niveau : Départemental Régional Inter-régional National

Poste :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Juge des courses | <input type="checkbox"/> Juge des départs | <input type="checkbox"/> Juge général |
| <input type="checkbox"/> Juge des lancers | <input type="checkbox"/> Chronométreur manuel | <input type="checkbox"/> Juge de marche |
| <input type="checkbox"/> Juge des sauts | <input type="checkbox"/> Juge photo arrivée | <input type="checkbox"/> Secrétaire informatique |

Evaluation des compétences : acquis en cours d'acquisition non acquis

Chef de plateau :

Juge Arbitre :

Nom/Prénom : _____

Signature :

Visa de la COT Régionale :

Date : _____

Signature : _____

